

Verbatim du débat public ITER en Provence

ITER gouvernance et responsabilité : géostratégie, coopération internationale, Europe, société et concertation

Marseille, le 23 mars 2006

<u>VERBATIM DU DÉBAT PUBLIC ITER EN PROVENCE ITER GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ : GÉOSTRATÉGIE, COOPÉRATION INTERNATIONALE, EUROPE, SOCIÉTÉ ET CONCERTATION</u>	<u>1</u>
<u>Exposé sur le débat public</u>	<u>2</u>
Patrick LEGRAND, président de la CPDP	2
<u>ITER et gouvernance</u>	<u>4</u>
Kaname IKEDA, directeur général du projet ITER	4
Pascale AMENC-ANTONI	5
directrice générale d'ITER France et du centre de Cadarache	5
Yannick IMBERT	8
directeur de projet auprès du Préfet de Région, chargé des mesures d'accompagnement d'ITER	8
<u>Echanges avec le public</u>	<u>10</u>

Exposé sur le débat public

Patrick LEGRAND, président de la CPDP

Mesdames et Messieurs, bonsoir, nous allons commencer. Bienvenue à Marseille, où il fait bien plus chaud qu'à Paris. Le débat public ITER en Provence est dans sa deuxième phase depuis cinq réunions, et pour trois autres encore au moins. Ces réunions thématiques visent à approfondir un aspect particulier de la question.

La première étape du débat, du 16 janvier au 26 février, d'Avignon à Nice, a confirmé plusieurs évidences et, entre autres, un besoin général d'informations accessibles, communément partagées et contradictoirement validées. Le temps n'est plus au dangereux battage médiatique, pas plus qu'aux seules conversations d'experts ou de petits comités. Elle a aussi confirmé une aspiration nouvelle au doute méthodique et public sur les finalités de la recherche à vocation énergétique et sur la réussite expérimentale, par exemple, ainsi qu'une aspiration à un certain réalisme sur les retombées économiques, sur la réelle capacité structurante du projet ITER ou sur l'attitude collective à porter le projet ITER en Provence sur le long terme. Là aussi, cette première étape a confirmé un désir impératif de cohérence globale et durable pour l'ensemble du projet, un devoir d'intégration du projet dans la société et dans la culture régionale et la nécessité d'une concertation ouverte à tous, internationale, et qui durera sans doute au-delà de notre débat public lui-même. Des questions plus fines ont aussi été évoquées. Ceux qui suivent les *verbatim* ou les transcriptions intégrales le savent.

La réunion de lundi dernier, qui a d'ailleurs eu lieu dans cette salle, sur le débat et son utilité – malheureusement assez peu suivie – a renforcé ce premier bilan : tout imparfait qu'il soit, le débat est utile, et utile à chacun.

De ces réunions initiales et des premières réunions thématiques, il ressort deux constats globaux. En premier lieu, la machine ITER, bien sûr inséparable des finalités énergétiques, scientifiques et technologiques qu'elle prétend servir, est aussi indissolublement liée aux institutions internationales et nationales, politiques et scientifiques, qui la mettront en œuvre. En second lieu, ITER en Provence est encore plus complexe que l'objet sociotechnique envisagé à Cadarache. ITER en Provence ne peut s'y résumer. Toute la société régionale est questionnée sur ce qu'elle attend de la science et de la technologie. Toute la région est interrogée sur son avenir, ses projets et ses formes de gestion des affaires publiques.

Ce soir, à travers la question de la gouvernance, ce sont donc les modalités du projet qui sont au centre des discussions. Notre commission a cerné cette problématique par un titre « *ITER, gouvernance et responsabilité, géostratégie, coopération internationale-Europe, société et concertation* » et par quelques mots-clés : institutions, organisation, partenaires, information et participation du public, acculturation et coopération, gestion des aléas et des risques, etc. Vous en rajouterez sans aucun doute d'autres.

Au préalable, je souhaite faire un petit point de clarification pour éviter les confusions sur la gouvernance. La gouvernance est un terme ancien. Dès 1478, il définit les baillages en Flandre et en Artois. Il s'agit donc d'une vieille affaire, qui a été réveillée par les économistes américains dans les années 1930 et qui a trait aux formes de pouvoir et de gouvernement. Depuis la conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et la déclaration de Rio de Janeiro adoptée par les gouvernements appelant à un développement durable, la bonne

gouvernance caractérise l'aspiration à de nouvelles formes de gestion des affaires collectives et publiques, à la fois plus équitables, plus efficaces et plus participatives. Ainsi renouvelée, c'est une notion en devenir et un objectif idéal. A titre d'exemple, en 2001, dans un Livre blanc sur la gouvernance européenne, la Commission européenne en définissait ainsi les principes : « *Cinq principes sont à la base d'une bonne gouvernance et à des changements proposés dans le présent Livre blanc : ouverture, participation, responsabilité, efficacité et cohérence. Chacun de ces principes est essentiel pour l'instauration d'une gouvernance plus démocratique. Ils sont à la base de la démocratie et de l'Etat de Droit dans les états membres. Ils s'appliquent à tous les niveaux de gouvernement, qu'il soit mondial, européen, régional ou local.* »

Au-delà des Etats, la gouvernance s'applique ou devrait s'appliquer aussi aux entreprises et au monde économique, aux organisations non-gouvernementales et, enfin, à toute organisation humaine. Vous constaterez qu'au-delà des imperfections, nous ne sommes pas loin des fondements qui justifient le débat public et l'existence de la Commission nationale du débat public, eux-mêmes prolongements concrets de la conférence de Rio notamment.

Ce soir, pour ouvrir le sujet et le débat sur ce thème particulièrement important et qui a tellement sa place dans les discussions sur ITER en Provence – qui est autant un projet de société qu'un projet scientifique et technique –, nous entendrons les représentants des principales personnes responsables du projet pour une présentation destinée à nous donner une base commune d'information partagée. Ce soir, nous avons Monsieur Kaname Ikeda, ambassadeur et directeur général d'ITER International, Madame Pascale Amenc-Antoni, directrice générale d'ITER France et du CEA de Cadarache, Monsieur Yannick Imbert, chef de mission auprès du Préfet chargé des projets d'accompagnement ITER, et je pense que nous entendrons aussi à un moment ou à un autre Monsieur Paul-Henry Tuinder, qui est juriste à la Direction générale de la Recherche à la Commission européenne et qui nous parlera du traité qui fonde ITER. Ces personnes vont tracer les premières perspectives et je les remercie de se prêter à l'exercice.

Quelques rappels enfin, comme d'habitude, mais qu'il vaut mieux répéter. Chacun sait maintenant que le débat public est un processus cumulatif qui aboutit, sous la responsabilité de la CNDP, à porter à la connaissance des responsables du projet l'ensemble des avis, des positions, des questions et des contributions émis par le public. Ils ont alors trois mois pour en tirer officiellement et publiquement les conséquences. Tous, nous savons aussi qu'à aucun moment notre Commission Particulière n'a d'avis technique à émettre. Le débat public intervient largement en amont de l'enquête publique qui, elle, fait partie des processus d'autorisation de la réalisation concrète des projets.

J'en profite pour vous présenter les membres présents de la Commission, si je parviens à les retrouver : Carole Guihaumé, Patricia Jean, Yves François et Hervé Le Guyader. Ces citoyens normaux, en loisir civique, le débat les transforme. Ils sont à votre disposition pendant toute la réunion et après, comme ils l'ont été avant.

Les principes du débat commencent eux aussi à être connus :

- transparence et clarté, c'est-à-dire tenter de ne biaiser ni l'information, ni le raisonnement. Autrement dit, évitons la langue de bois ;
- équivalence : chacun est légitime à parler et à entendre, à avoir des questions et des avis, évidemment à partir du moment où il respecte les règles du dialogue ;

- argumentation : fonder ses positions est encore la meilleure façon de les exposer, même si ce n'est pas toujours faisable.

Ajoutons-y courtoisie et concision, attention et considération et pardonnez ce petit manuel du savoir-débattre, car j'ai appris qu'il fallait le rappeler de temps en temps.

Autre chose, les questions écrites sont plutôt faites pour qui n'envisagerait pas d'intervenir par oral, quelle qu'en soit la cause. Le président de séance et modérateur s'en fera alors le porteur et, si d'aventure l'évolution des discussions n'en laisserait pas la place, il leur sera répondu par écrit, comme pour une question posée par internet.

Dernière remarque : la parole sera évidemment donnée à la salle après les premières interventions. Essayons alors d'emblée et ensemble de préserver ce que j'appelle le nécessaire privilège au citoyen débattant sur l'expert.

Merci de m'avoir écouté. Pour conclure, je vous rappelle que le chantier de la gouvernance est d'autant plus important que le projet est de longue haleine et qu'il permettra sans doute d'inventer de nouvelles formes de participation ou de coopération et d'en renouveler certaines plus anciennes. Je vous remercie.

Je vais passer la parole à Monsieur Ikeda, qui souhaitait intervenir sur ce sujet de la gouvernance. Merci de nous donner vos premières propositions pour ouvrir le débat.

ITER et gouvernance

Kaname IKEDA, directeur général du projet ITER

Je vous remercie, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je suis très heureux d'être parmi vous ce soir. J'assiste pour ma part à ma deuxième réunion, mais l'équipe internationale était présente à chaque réunion. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'accorder ce temps parole pour dire quelques mots.

En tant que responsable de l'orientation ITER International, je suis très attentif, comme l'ensemble des partenaires du projet, au déroulement du débat depuis son départ. Je suis heureux de constater que le débat se déroule dans de bonnes conditions. Pour nous, c'est un moment important pour réussir la conception d'ITER en Provence et accueillir nos équipes. Le débat public nous permet de comprendre les attentes et les souhaits des habitants de la région.

Je souhaite après que le projet ITER ait la capacité de rassembler les hommes à l'échelle de la planète autour d'un objectif commun pour les générations futures. A travers ce projet scientifique, technologique industriel et de société, les hommes prouvent leur capacité à travailler ensemble et à partager leur culture pour partir sur une nouvelle forme de coopération internationale.

ITER rassemble sept partenaires qui ont tous le même objectif. Les résultats scientifiques et technologiques d'ITER seront partagés entre les partenaires, tout comme les alertes. Par exemple, si l'un des partenaires n'arrivait pas à livrer ses composants, ITER ne pourrait pas fonctionner. Notre union est donc indispensable pour la réussite d'ITER. Je souhaite préserver cette union en application des droits et devoirs qui sont les miens.

Patrick LEGRAND

Merci pour cette bonne entrée en matière pour le débat que nous allons avoir ce soir sur les questions de gouvernance et d'organisation. Madame Amenc-Antoni, vous prenez la parole ?

Pascale AMENC-ANTONI
directrice générale d'ITER France et du centre de Cadarache

Sur ce transparent, il y a un rappel des principales étapes du projet. Pour ceux qui ne le sauraient pas, tout cela remonte à 20 ans. Les premières propositions autour d'un projet tokamak sur une base internationale remontent à novembre 1985, avec un sommet Reagan-Gorbatchev. Tout cela pour arriver, après quelques étapes quelquefois mouvementées, à l'accord du 28 juin 2005.

Un rappel : ITER est organisé sur trois niveaux. Le premier niveau est celui de l'organisation internationale, qui est dirigée par Monsieur Ikeda et qui est responsable à la fois des objectifs scientifiques du programme, de la maîtrise d'ouvrage de la construction, ainsi que de l'exploitation de l'installation, y compris l'exploitation nucléaire. Cette organisation internationale sera une organisation de type ONU ou UNESCO, avec tous les attributs d'une organisation internationale. Elle sera définitivement créée lorsque le traité, qui va être paraphé puis signé dans les semaines à venir, aura été ratifié par les membres chaque fois que la législation d'un pays demande une ratification. En attendant, il y a une structure temporaire qui s'appelle *Joint Work Side*, qui est à Cadarache et qui fait fonction d'organisation internationale, mais qui n'en a pas la personnalité morale notamment. Cette organisation internationale est donc créée par un traité de 29 articles, qui règlent un certain nombre de points comme les statuts, les membres, la personnalité juridique, l'organisation, etc. Il faut noter qu'il y a un article 3 qui est intéressant, puisqu'il n'y a *a priori* pas d'équivalent dans les statuts d'organisation internationale. Il met l'accent sur les relations entre cette organisation et les collectivités locales. C'est donc un point important dans un traité. Le traité fixe aussi les règles de fonctionnement et les domaines de responsabilité pendant la construction de l'exploitation et le démontage de l'installation. Ce traité international impose le respect de la législation française en matière d'hygiène et de sécurité, de sûreté, de radioprotection, de gestion des matières nucléaires et de protection de l'environnement. Cette organisation internationale aura, parmi ses particularités, le fait de posséder son siège dans un village de 800 habitants : Saint-Paul-lez-Durance.

Parmi les organes, il y aura le Conseil ITER, qui représentera les partenaires, et puis des comités plus spécialisés qui aideront le Conseil à forger sa décision : un comité Sciences et technologies et un comité Gestion du projet. Il y aura un directeur général, qui est pour l'instant un directeur général *nomini* et qui est Monsieur Kaname Ikeda, ainsi qu'une équipe avec un directeur général un peu plus égal aux autres qui sera directeur adjoint principal et chef du projet. Ce sera un européen qui est en cours de sélection. Puis, il y aura d'autres adjoints au directeur. Monsieur Ikeda pourra peut-être vous donner des précisions.

Voilà le schéma tel que je viens de vous l'expliquer, avec le Conseil, les comités, le directeur général, le directeur adjoint principal et l'ensemble des directeurs généraux. Cette organisation aura des correspondants dans chacun des pays, que nous appelons *Field Team*, mais qui seront des

unités de l'organisation internationale à la différence des agences domestiques qui seront créées par les pays et qui assureront la fourniture des composants et du personnel que l'Etat en question s'est engagé à fournir. Pour l'Europe – puisque nous faisons partie de la partie haute qui est l'Europe et qui est signataire du traité, car la France ne l'est pas – il y aura donc une agence domestique européenne qui sera chargée d'assurer la fourniture à l'organisation internationale des composants et du personnel, conformément à la répartition qui a été arrêtée dans les négociations. Cette organisation européenne est une entreprise commune au sens du traité EURATOM. Je pense que Monsieur Tuinder pourra vous expliquer, de manière plus complète et plus pertinente que moi, le contenu, le rôle et les responsabilités de l'Europe à travers cette organisation européenne.

Nous arrivons au niveau français puisque, bien que la France ne soit pas partie prenante du traité, elle a un rôle particulier car cette installation sera implantée sur son sol. Il y aura donc un chantier et une activité qui respecteront la législation française. Par ailleurs, pour « emporter le morceau », la France s'est engagée à fournir un certain nombre de prestations qui sont globalement des prestations de préparation du site. Cela commence d'ailleurs par fournir un site et le viabiliser. Il y aura donc un certain nombre de prestations autour de ce site, ainsi que des mesures d'accompagnement du projet qui relèvent du domaine de Yannick Imbert et de la mission d'accompagnement du préfet.

L'organisation en France est dominée au plus haut niveau par une mission étatique qui a été confiée à François d'Aubert, qui assure la coordination de l'ensemble des ministères concernés – et ils sont nombreux à être concernés par ITER : la Recherche, les Affaires étrangères, mais aussi le Travail, l'Equipement, l'Industrie, l'Intérieur. Ceci pour dire qu'il y a énormément de structures impliquées. Elle représente également la France au sein des délégations européennes, à la fois dans l'organisation ITER et dans l'organisation européenne.

Pour réaliser le travail opérationnel, il existe principalement deux entités :

- une mission d'accompagnement auprès du préfet, qui sera développée par Monsieur Imbert ;
- une mission du côté de la préparation du site et de soutien à l'équipe ITER à la fois dans l'accueil des personnes et dans la fourniture de bureaux et de personnel de support, qu'il soit administratif ou technicien, avec l'agence ITER France qui a été créée au sein du CEA et qui fonctionne actuellement – et j'espère pour peu de temps encore – en mission pré-figurative.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, mais je vous le confirme : l'article 14 du traité international indique que le respect des principes de la réglementation française devra être assuré. Ce ne sera pas forcément en tant que tel, avec un comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail, parce que tout ceci sera finalisé par un accord entre l'organisation internationale et la France au moment où il y aura un accord dit « de siège » pour toutes les organisations internationales. Mais, il y aura des instances normales, peut-être avec un autre nom, qui rempliront exactement les mêmes fonctions auprès du personnel pour la sécurité des conditions de travail, le suivi médical et le suivi et le contrôle de la radioprotection.

Evidemment, il y a également le respect de la réglementation française au regard de la sûreté nucléaire. ITER sera une installation nucléaire de base, qui respectera notamment l'arrêté du 10 août 1984, et ce sur toutes les opérations de la vie d'ITER, depuis la conception jusqu'au démantèlement. L'organisation devra se doter en son sein des contrôles dits de « premier » et de « deuxième niveau ». Le « premier niveau » est celui de l'exploitant qui, en assurant à la fois la construction et après l'exploitation de la machine, doit agir en respectant toute la réglementation. Il

doit également avoir en son sein une équipe qui contrôle ce « premier niveau ». C'est ce que nous appelons le « deuxième niveau ».

Conformément à la réglementation française, il y a des analyses risques : risques nucléaires, notamment dus à la présence de tritium, risques chimiques dus à la présence de béryllium, qui est un métal très léger avec quelques inconvénients et risques externes comme l'inondation et le séisme. ITER, installation nucléaire de base établie en France appliquera le principe dit de « défense en profondeur », sur lequel nous pourrions revenir s'il y a des demandes.

L'exploitant nucléaire sera ITER International. Il sera, en dehors des outils et des structures dont il se dotera en interne, sous le contrôle de l'autorité de sûreté nucléaire française et aura également affaire à l'appui technique de l'autorité de sûreté nucléaire : l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire.

La préparation de ces dossiers de sûreté, qui doivent conduire à nos décrets d'autorisation de création et d'autorisation de rejet et de prélèvement des eaux et qui s'inscrivent dans un calendrier de réalisation de l'installation qui doit être remis pour la fin 2007, est réalisée par l'agence ITER France par délégation des sept partenaires internationaux, ce qui ne veut pas dire que l'équipe internationale actuelle ne participe pas et ne se soucie pas de ces dossiers. Evidemment, ils sont réalisés en totale interaction avec l'équipe internationale et l'Europe mais, comme cette équipe internationale n'a toujours pas la personnalité morale, c'est le CEA par le biais de son agence ITER France qui les représente et agit pour leur compte face aux autorités de sûreté.

Voilà un schéma normal présentant ce qui se passe en installation nucléaire de base. La seule différence est que, pour l'instant, l'exploitant futur est représenté par le CEA. Dès que le traité aura été ratifié et que l'organisation internationale sera de ce fait créée, c'est lui qui assurera directement la réalisation de ces dossiers. Là aussi, tout devra être précisé dans l'accord qui sera conclu avec l'organisation internationale, quand elle existera, et la France dans l'accord de siège. Cependant, il y a toutes les raisons de penser que le site sur lequel sera implanté l'installation d'ITER, qui est en-dehors du site même du centre de Cadarache – à côté mais en-dehors – devra se doter d'un plan d'urgence interne et sera probablement visé par un Plan particulier d'intervention, placé sous la responsabilité du préfet alors que le plan de défense interne est placé sous la responsabilité de l'exploitant en l'occurrence le directeur général d'ITER.

Nous avons essayé de suivre les mots-clés qui étaient dans le document de la Commission particulière du débat public. Je rappelle ces points-là mais, évidemment, nous sommes à votre disposition pour compléter les questions.

Sur les déchets et responsabilité en matière de déchets, je répète d'abord qu'il n'y a aucun déchet de haute activité. Il y a des déchets qui sont de très faible à moyenne activité et qui sont différents suivant les phases de l'exploitation. En exploitation continue, nous avons les déchets technologiques, tels que le plomb et tout ce qui sert habituellement pour le travail dans une installation nucléaire de base, dont 95 % sont très faiblement à faiblement actifs et 5 % moyennement radioactifs. Pendant le démantèlement, il y aura des déchets d'une autre nature, qui seront des déchets de structure activée, dont 90 % seront très faiblement à faiblement actifs et 10 % moyennement radioactifs. Qu'est-ce qu'il adviendra de ces déchets ? Pour les déchets qui sont très faiblement à faiblement actifs, ils seront évacués conformément à la réglementation française et également conformément à ce qui aura été précisé par l'accord vers les centres de l'Andra. Pour les 5 % ou 10 % suivant les cas, qu'il s'agisse de déchets d'exploitation ou de déchets de démantèlement, ils seront entreposés ou – conformément à la loi qui va bientôt être analysée par le Parlement sur des exutoires déterminés – iront en exutoires.

Voilà l'installation telle que vous avez peut-être pris l'habitude de la voir. Elle ne ressemblera peut-être pas du tout à cela, puisqu'il y aura de toute façon des concours d'architectes, à la fois pour les bâtiments dits « annexes », qui sont les bâtiments de bureaux, de restauration, de service médical et autres et pour les bâtiments du tokamak et les bâtiments tritium.

Patrick LEGRAND

Merci. Monsieur Imbert, sur cette question de la gouvernance qui est parfois un peu abstraite.

Yannick IMBERT **directeur de projet auprès du Préfet de Région, chargé des mesures d'accompagnement** **d'ITER**

Nous allons essayer de la rendre concrète, Monsieur le Président.

Bien, je rappelle des choses qui commencent à être connues mais comme le public change en fonction des thèmes de réunions, je voudrais rappeler ce qui est attendu de la mise en place d'une mission d'accompagnement du projet scientifique et technologique ITER. Dès le lendemain de la décision d'implantation à Cadarache, le gouvernement a demandé au Préfet de Région d'accueillir dans les meilleures conditions le projet scientifique et technologique international ITER. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire d'abord faire en sorte que tous les actes préparatoires et actes administratifs nécessaires à la réalisation du projet scientifique soient tenus et respectés. Deuxième chose, cela veut dire que, puisque nous avons la chance d'accueillir un projet de cette envergure, faisons en sorte que cela puisse être un vecteur, un dynamiseur et un accélérateur de logique de développement et d'aménagement du territoire pour la région d'implantation qu'est la Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Alors, pour ne pas prolonger inutilement les exposés et laisser la place au débat, je voudrais simplement dire deux ou trois choses par rapport aux mots-clés qui nous sont proposés par les membres de la Commission particulière du débat public.

Que signifient la gouvernance et la responsabilité pour la mission que je dirige ? Deux choses essentiellement. D'abord, respecter les engagements internationaux de la France ou directement contribuer à ce que les engagements internationaux de la France soient tenus. Je voudrais insister sur ce point parce que, sur ce débat comme sur beaucoup d'autres, et surtout venu le moment de l'action, la tentation en France consiste souvent à faire – si vous me permettez l'expression – du « franco-français ». Nous avons tendance à regarder les sujets à la seule aune de la vision française et de perdre finalement de vue les objectifs et la responsabilité qui sont les nôtres. Je veux redire ici ce soir – et je ne suis pas le seul, mais je crois qu'il faut ré-insister – la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a la chance d'être le territoire d'accueil d'un projet international, financé à 50 % par l'Europe. En disant cela, c'est d'abord rappeler l'exactitude de la manière dont ce projet est conçu, bien replacer les responsabilités des uns et des autres, mais rappeler aussi que nous ne sommes entre guillemets que « réceptacle » ou « récepteurs » d'un projet qui dépasse le seul contexte franco-français. Cela ne veut pas dire que les préoccupations françaises ne doivent pas exister – j'y reviendrai – mais ce n'est pas notre objectif. Notre objectif est de faire en sorte que les engagements qui ont été pris par l'Etat vis-à-vis de ses partenaires, qui faisaient partie du dossier de candidature et qui font maintenant partie intégrante du traité qui sera paraphé et signé à la rentrée

et ensuite validé et ratifié par les différents parlements, soient tenus. Nous avons une responsabilité qui est que nos partenaires n'aient pas à regretter de nous avoir confié cette haute responsabilité d'accueillir le projet.

Le deuxième élément que ce thème de la gouvernance et de la responsabilité appelle est celui des relations avec les collectivités locales. C'est évidemment mon rôle, parmi les différentes composantes et partenaires de ce projet qui nous ont été très bien présentés par Pascale Amenc-Antoni, de faire en sorte que le partenariat entre l'Etat et les collectivités locales soit de qualité. N'y voyez pas une clause de style ou une espèce de langue de bois un peu facile. Vous allez me dire qu'il est rare d'entendre un représentant dire qu'il aura de mauvaises relations avec les collectivités locales. Si je dis cela, c'est parce que chacun s'accorde à penser objectivement et honnêtement que la France n'aurait pas forcément emporté la décision d'implantation s'il n'avait pas émergé rapidement et fortement une volonté, certes, de l'Etat, mais également des collectivités territoriales de cette région d'accueillir le projet. C'est dire la vérité que de rappeler cela. Il ne s'agit pas simplement de rappeler – même si c'est important – que 467 millions d'euros ont été décidés par les collectivités locales comme apport financier dans ce projet. Il s'agit aussi de rappeler que, dans le dossier de candidature, ceux qui ont étudié les candidatures n'ont pas été insensibles au fait que ce projet mobilisait fortement, encore une fois, certes la puissance de l'Etat d'accueil, mais avec un concours actif et plus qu'un concours, un soutien actif des collectivités locales. Donc, mon rôle dans l'intégralité de ce projet est de faire en sorte que derrière un terme qui est souvent galvaudé de partenariat, pour le coup, sur ce projet, il s'agisse d'un co-pilotage. Il est normal que les collectivités locales, qui apportent un financement conséquent à ce projet aient leur mot à dire quant à l'utilisation qui sera faite de leur participation. Il y a eu des délibérations ; elles entendent que leurs délibérations et leurs objectifs soient respectés. Il faut faire en sorte que, d'une manière générale, elles puissent faire valoir un certain nombre d'arguments à l'occasion de ce projet.

Sur le deuxième item clé « société et concertation », là aussi, rapidement, deux réflexions. La première sera sur la société. Le Président de la Commission particulière du débat public l'a dit : probablement, ce projet, au-delà de son caractère scientifique et technologique, est un projet de société, pas seulement par le choix qui l'emporte sur les objectifs de recherche, mais parce que nous pensons que ce projet n'a pas à être en quelque sorte extraterritorial, c'est-à-dire être une espèce d'enclave du territoire qui serait mise sous cloche et à l'écart de ce qui fait la vie quotidienne de la population de cette région. Il faut que ce projet, la population se l'approprie, à la fois dans la fierté d'avoir été choisie et dans ce qu'il peut représenter, encore une fois, d'accélérateur, de vecteur, d'apport et de solutions à des problèmes que connaissait cette région. La seule manière pour que la population s'approprie ce projet, au-delà de l'explication, de l'information et de la transparence que nous devons sur ce projet – et la Commission particulière du débat public y contribue fortement – est que la population de cette région n'ait pas le sentiment que des problèmes qui n'étaient pas résolus pour elle sur un certain nombre de sujets le soient brusquement au seul motif qu'il s'agit de satisfaire des engagements internationaux à travers ITER.

Je ne développe pas, mais j'ai deux exemples sur lesquels nous reviendrons probablement : le logement et l'emploi. Il n'est pas concevable que ce projet emporte des doubles injustices. Quand un jeune couple qui démarre dans la vie subit l'injustice de ne pas trouver ou de trouver difficilement un logement dans cette région, il subit une première injustice. Il subirait une deuxième injustice, à considérer que, non seulement il ne trouve pas de logement, mais que parce qu'il y a des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens du projet ITER qui arrivent, on trouve une solution rapidement pour eux. Cela veut donc dire qu'il faut développer une problématique de logement ITER, réinsérée dans une logique globale qui est le problème de la crise du logement

dans cette région. Sur l'emploi, un jeune, ou un moins jeune d'ailleurs, qui est au chômage aujourd'hui subit une injustice. Il ne comprendrait pas que l'on ne fasse pas le maximum pour que, au travers du projet ITER et au travers des projets qu'ITER va générer, au travers des marchés et du volume d'activités que la conception de ce projet va emporter, il soit bénéficiaire des emplois qui vont être directement ou indirectement générés dans la préparation ou dans la réalisation de ce projet. Voilà sur l'aspect société.

Sur l'aspect concertation, le débat public est évidemment une forme achevée et nouvelle de concertation. Ce n'est pas de ma responsabilité, et le Président est plus loquace que moi sur ces questions, mais je voudrais rappeler un deuxième élément : ce débat n'emporte en aucune manière une exonération pour l'Etat des procédures habituelles en matière de concertation et d'information des populations. Donc, s'agissant de tous les actes préparatoires ou réalisations préparatoires à ce projet – je pense notamment à la route, à l'aménagement du site et à plein d'autres volets que nous pourrions détailler si vous le souhaitez – il y aura des enquêtes publiques. Il y aura préalablement aux enquêtes publiques des consultations de personnes publiques associées. Bref, les procédures respecteront le droit commun qui est, encore une fois, de revenir devant la population et cela à partir de septembre, une fois que le débat public sera clos. On reviendra devant la population s'agissant des phases de réalisation concrète de ces actes préparatoires et de ces actions d'accompagnement du projet.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire du positionnement de la mission par rapport à la thématique que vous nous avez proposée ce soir.

Patrick LEGRAND

Merci, je crois que nous avons vu trois aspects différents et trois échelles politiques et géographiques différentes. Maintenant et avant de passer la parole plus tard à Monsieur Tuinder, qui évoquera probablement la question sous l'angle européen, je passe la parole à la salle pour les premières questions.

J'ai vu une main qui se levait là-bas. Non, c'était un acte réflexe. Il en faut toujours un, merci. Pouvez-vous vous lever ?

Echanges avec le public

Michel VILLENEUVE, porte-parole de Génération écologie

Je vais commencer. J'ai entendu parler de défense en profondeur et je ne sais absolument pas ce que vous appelez défense en profondeur. Donc, j'espère que je serai éclairé là-dessus.

J'oublie de me présenter. Donc, je suis Michel Villeneuve, porte-parole de Génération écologie dans le pays d'Arles et dans ce périmètre. Voilà, je ne suis que porte-parole.

Ma deuxième question concernait essentiellement la sismicité. Cadarache est quand même situé dans une zone sismique, même si la faille de Cadarache – puisqu'elle est appelée ainsi – ou faille d'Aix n'est pas très méchante. Ce n'est pas l'une des plus méchantes de la région mais il y a quand même un risque et je voudrais savoir si ce risque est pris en compte, parce qu'ITER n'est pas une

petite affaire. Ce n'est pas un petit immeuble de trois étages qu'on peut renforcer facilement. Voilà mes deux questions.

Patrick LEGRAND

Merci. Sur ces deux questions, nous allons vous répondre, mais de façon à la fois technique et organisationnelle, parce que ce n'est pas toujours que du technique.

Pascale AMENC-ANTONI

Tout à fait, mais nous allons répondre cette fois-ci de manière technique. Maurice va y répondre.

Maurice HAESSLER, directeur adjoint du CEA de Cadarache

Je vais vous détailler un peu ce qu'est la défense en profondeur. Donc la défense en profondeur est la démarche que nous adoptons pour prendre en compte l'ensemble des risques. La défense en profondeur est un terme un peu « de jargon » pour dire que nous avons trois lignes de défense. La première est située au niveau de la conception, de la réalisation, puis de l'exploitation de la machine et de ses équipements. Il s'agit de soigner la qualité de conception et de réalisation en prenant des marges de manière à ce que les matériels travaillent à un niveau de fonctionnement très satisfaisant.

La deuxième ligne de défense, c'est d'envisager, malgré les précautions que nous prenons au niveau de la conception et de l'exploitation, des défaillances et de mettre en place par rapport à ces défaillances éventuelles des dispositions de sauvegarde qui permettent, en cas de défaillance, de faire des automatismes de correction pour revenir à un état sûr.

La troisième ligne de défense, c'est de considérer qu'en cas de défaillance des deux premières, c'est-à-dire malgré les précautions prises au niveau de la qualité de l'exploitation et des dispositions de sauvegarde, nous ayons néanmoins des situations accidentelles. Donc, nous les envisageons et nous les étudions de manière précise. Nous en étudions les conséquences et nous faisons un retour sur le fonctionnement et la conception de la machine de manière à minimiser les conséquences de tels accidents éventuels. Le terme de défense en profondeur correspond à l'ensemble de cette démarche.

Voilà. C'était pour répondre à la question sur la défense en profondeur et je propose de passer maintenant la parole à Fabrice Hollander pour les aspects sismicité du site.

Fabrice HOLLANDER, CEA de Cadarache

Bonsoir, vous avez donc posé la question : comment prenons-nous en compte le risque sismique sur Cadarache ? Effectivement, le risque sismique est traité. On évalue d'abord la faille sismique et après on traite la robustesse des bâtiments. Justement, vous avez parlé de la faille d'Aix, qui se prolonge au nord à côté de la faille de la moyenne Durance, qui est de l'autre côté de la vallée de la Durance d'ailleurs. Donc, nous évaluons en regardant la sismicité qui a effectivement été enregistrée au cours de siècles passés. C'est la sismicité instrumentale. Nous pouvons enregistrer également des observations géologiques. Quels sont les tremblements de terre maximaux qui pourraient avoir lieu ? Ces tremblements de terre maximaux, nous les majorons et cela définit en

fait les mouvements à prendre en compte pour la conception des bâtiments. Nous appelons cela l'aléa sismique. Si vous voulez un peu plus de renseignements sur le séisme de référence et comment nous calculons cet aléa sismique, je vous renvoie à la plaquette du débat ITER où cela est expliqué.

Le deuxième temps, c'est la part de l'ingénierie. A partir de ces mouvements de référence, il faut faire en sorte que le bâtiment n'ait aucun dommage si jamais ces séismes devaient survenir. Dans le cadre d'ITER, nous avons utilisé du béton armé rigide et résistant. Toute l'installation, en tout cas les bâtiments les plus sensibles, seront construits sur des appuis parasismiques, qui permettent en fait de découpler l'installation par rapport aux mouvements du sol et qui rendent l'installation très robuste face à un séisme.

Patrick LEGRAND

Est-ce que cela vous convient ?

Michel VILLENEUVE

Oui, sur la sismicité c'est clair. Je pense que cela va être conçu en parasismique. Il n'y a pas une grosse inquiétude, puisque je suis géologue et que c'est quand même mon métier. Je travaille au CNRS, en tant que directeur de recherche. J'ai donc travaillé sur ces problèmes et je les connais. Je ne suis pas inquiet, sachant que ce n'est pas la zone la plus dangereuse, en tout cas pour la faille. Cependant, ce qui m'inquiète, c'est quand même les failles qui, justement, ne bougent pas. Nous les connaissons donc très mal et elles pourraient apparaître sur des zones très carciques. Donc, il pourrait y avoir des problèmes d'effritement et pas seulement de sismicité. Il peut y avoir d'autres risques liés à l'érosion, disons à la carcification des failles. Cela devient trop technique. Je préfère donc m'arrêter sur ce problème et en discuter en aparté.

Patrick LEGRAND

Oui, en aparté ou à l'occasion d'une prochaine réunion prévue à Manosque le 13 avril par exemple, où on ciblera la région de Manosque. Parfois, il y a des événements sismiques qui nous poussent un peu à en discuter. Cette autre réunion thématique, qui aura lieu le 13 avril et sera plus proche du site portera vraiment sur les impacts des installations, les ressources et les risques.

Je crois que j'ai vu une question. Madame, s'il vous plait.

Edith GUGENHEIM, Etudiante

Bonjour, étudiante à l'Université de Provence, je fais un mémoire sur la communication et les risques par rapport à ITER. J'ai répertorié en fait trois risques sur cette installation ITER : tout ce qui est par rapport à ITER à long terme, où vous avez fait référence aux trois lignes de défense, tout ce qui a un rapport avec l'interne et tout ce qui a un rapport avec votre deuxième niveau relatif aux catastrophes naturelles externes. Or j'ai vu que vous n'aviez pas mentionné le fait qu'ITER soit situé à côté de Cadarache, site qui a lui-même 18 installations nucléaires de base ayant elles aussi un potentiel dangereux. Donc, je ne sais pas si c'est parce que vous n'y avez pas du tout pensé. Que pouvez-vous dire à ce sujet ? Même si c'est bien encadré et bien sécurisé avec une bonne gestion des risques, il y a quand même des risques. Voilà, c'est ma question.

Pascale AMENC-ANTONI

Qu'il y ait des risques, nous ne le nions pas mais nous prenons tous les moyens nécessaires, y compris pour les 18 installations nucléaires de base de Cadarache, qui sont d'ailleurs 19. Ce sont les mêmes principes que ceux que nous venons de vous expliquer pour ITER qui s'appliquent, mais plus précisément, pour ITER, nous allons copier ce qui existe pour les installations nucléaires de Cadarache.

Donc, évidemment nous y avons pensé mais c'est aussi parce qu'il y a Cadarache à côté, avec toutes les compétences et toute l'expérience – notamment l'expérience en matière de conception et d'exploitation d'installation nucléaire de base – que ce site présentait un avantage concurrentiel. Maintenant, est-ce que vous voulez en savoir plus ? Vous avez effectivement parlé des risques internes, qui sont des risques propres à l'installation. Nous avons listé des risques radioactifs, des risques chimiques, etc. Il y a évidemment des risques externes et nous en avons évoqué un plus particulièrement qui est le séisme. Il y en a d'autres. Il y a l'inondation. Il y a aussi la neige, parce que de temps en temps cela arrive. D'ailleurs, il y a quelques années, nous avons eu un problème de neige sur les toits de certaines installations de Cadarache, ce qui nous a obligés à des travaux relativement importants. Maintenant, nous surveillons cela de très près, dès qu'il y a des alertes météo sur la neige.

Nous ne pouvons pas dire que nous avons analysé en tant que tel le risque d'être à côté de Cadarache, étant donné que nous prenons déjà toutes les précautions pour les autres installations et que nous sommes l'objet de tous les contrôles et de toutes les inspections. Je peux vous assurer qu'il y en a de nombreuses et de différentes autorités au cours d'une année à Cadarache. Cela approche même une par jour. Donc, je pense qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter. Je ne sais pas si l'existence de Cadarache a été conçue comme un risque pour ITER à côté. En tout cas, l'existence de ce centre, avec ses installations, me semble complètement prise en compte. Je ne sais pas si Maurice a quelque chose à ajouter à ce sujet.

Maurice HAESSLER

Oui, un peu en complément. Sur Cadarache, nous avons donc un certain nombre d'installations nucléaires de base, qui ont chacune leur particularité en tant qu'installation. Il y a des réacteurs, des laboratoires, etc. Chacune fait l'objet d'une étude sur les accidents hypothétiques et les impacts potentiels sur les installations alentour. C'est-à-dire que nous vérifions que l'installation est dimensionnée de manière à ce que, même dans une situation accidentelle, elle n'interfère pas avec les installations voisines afin qu'il n'y ait pas ce que nous appelons « l'effet domino », avec une installation qui interfère sur la suivante et ainsi de suite. ITER s'inscrira dans ce schéma général.

Patrick LEGRAND

Merci. Alors, est-ce que cela vous convient ? Bien. Y a-t-il une autre question ou je demande à Monsieur Tuinder de prendre la parole ? Oui.

Michel VILLENEUVE

Je vais un peu abuser et j'en profite. Avec ITER, on revient tout le temps sur les problèmes de risques mais ce soir nous traitons de la gouvernance. Donc, la question que je pose est de savoir si ITER pourrait être, à l'instar du CERN par exemple à Genève, ouvert à tous les chercheurs du

monde entier qui s'intéressent à ce problème. Est-ce que c'est un cercle fermé de chercheurs qui travaillent sur une thématique unique ou est-ce que des chercheurs aux travaux assez proches de cette thématique pourraient profiter de l'expérience d'ITER pour développer leurs propres recherches ? Est-ce que c'est un centre ouvert ou un centre fermé ?

Patrick LEGRAND

Qui peut répondre à cette question ? Monsieur Chatelier.

Michel CHATELIER, chef du département recherche sur la fusion contrôlée

Il est exact que la communauté des chercheurs de la fusion est une communauté internationale d'origine et elle l'est en Europe à travers l'existence du traité EURATOM, qui a très rapidement rapproché l'ensemble des pays européens – 25 aujourd'hui – au sein d'un effort commun de recherche. Il y a également une collaboration internationale extrêmement développée à travers des accords bilatéraux Europe/Etats-Unis, Etats-Unis/Japon, etc. Donc, il y a une habitude de travail que les chercheurs connaissent bien, puisque les congrès internationaux ne sont pas une invention de la fusion. Je dirai donc que cela fait 40 ou 50 ans que chercheurs partagent les connaissances. Ils partagent également, comme vous l'avez vu avec ITER, les frais et le coût des installations, si j'ose dire, d'autant plus qu'elles sont de plus en plus grosses.

Alors, il faut comprendre que, dans la science de la fusion, ITER va être une figure de proue mais cela ne va pas être l'objet unique. Donc, il va y avoir toute une structure de recherche européenne et internationale sur des dispositifs de même nature ou de nature un peu différente, qui vont toujours être l'objet d'une collaboration internationale forte. ITER n'échappera pas à cette règle et il y aura sur place – je ne vais pas dire toutes les nationalités – un grand nombre de nationalités représentées à travers, soit des structures établies contractuellement comme pour les partenaires, soit des invitations de chercheurs venant de différents pays. Je n'ai donc aucun doute sur le fait que ce sera tout à fait international.

Au plan intérieur français, si j'ose dire, un effort a déjà été engagé pour mêler de plus près l'ensemble de la communauté scientifique française qui, jusqu'à ce jour il est vrai, n'a pas été mêlée de façon extrêmement étroite à ces travaux, qui étaient à nouveau de par leur nature un peu spécifiques en marge ou n'avaient pas forcément le caractère fondamental recherché par un certain nombre d'organismes publics de recherche français. Voilà.

Patrick LEGRAND

Madame.

Jeanne BAZARD

Merci. Je m'appelle Jeanne Bazard. Je suis ici parce que je m'intéresse au développement des territoires, à la communication et à la concertation. Ma question s'adresse à Monsieur Imbert. Je voudrais savoir quels sont les éléments prévus pour que l'Etat, le Préfet de Région et les collectivités concernées s'organisent pour travailler ensemble et accueillir ITER. Vous avez parlé, je crois, de 400 millions d'euros qui ont été débloqués par les collectivités, est-ce que vous pourriez préciser un peu à quoi ils vont servir ?

Vous avez également dit qu'il y aurait par la suite d'autres étapes de concertation. Est-ce que vous pouvez déjà esquisser le contenu de ces étapes ? Merci.

Yannick IMBERT

Sur la première question et la manière dont le partenariat s'organise, a été mis en place un comité de pilotage et de suivi du projet ITER, composé maintenant d'à peu près 300 personnes. On le réunira environ deux fois par an et il aura pour objet de veiller à ce que le niveau d'information soit bien le même pour l'ensemble des partenaires.

L'antenne un peu plus décisionnelle, c'est le comité des financeurs. C'est-à-dire que se réunissent tous les deux mois, sous la présidence du Préfet de Région, les présidents des exécutifs qui ont contribué financièrement au projet ou en tout cas qui ont contribué dans la part franco-française du financement, à savoir les présidents des six conseils généraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le président du Conseil régional, la présidente de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et la directrice générale de Cadarache qui est pré-figuratrice d'ITER France avant qu'ITER France n'existe définitivement. Donc, c'est l'organisme décisionnel en termes de partenariat, parce qu'encore une fois c'est l'organe devant lequel il est rendu compte de l'avancée du projet et donc de l'utilisation des financements qui ont été accordés.

D'où une transition avec votre deuxième question sur les financements et les 467 millions d'euros qui ont été amenés par les collectivités locales. Cela se répartit en 152 millions d'euros pour le Conseil Régional – et je reviendrai après dans le détail – 152 millions pour Conseil général des Bouches-du-Rhône, 28 millions pour le Conseil général du Vaucluse, 5 millions pour le Conseil général des Hautes Alpes, etc. Je vais reprendre les chiffres car je suis en train d'en oublier, mais on va me les retrouver et je vais vous les redonner. Je vais avancer pour vous donner l'utilisation qui est faite de ces sommes. Merci. Donc, 152 millions de la Région, 152 millions du Conseil général des Bouches-du-Rhône, 15 millions des Alpes-Maritimes, 10 millions des Alpes de Haute-Provence, 30 millions du Var, 28 millions du Vaucluse et 75 millions de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix.

A partir de là, toutes les collectivités ne se sont pas positionnées exactement de la même manière. Il y a deux collectivités dont nous avons accepté le principe qu'elles prennent sur leur part l'exercice de leurs propres compétences. En clair, pour le Conseil régional, sur les 152 millions, nous avons accepté que 56 millions soient prélevés pour la construction de l'école internationale, le Conseil régional étant maître d'ouvrage de l'ensemble de l'établissement. C'est une première en France, puisque c'est un établissement qui ira de la maternelle jusqu'au bac et jusqu'au lycée. En effet, la logique française habituelle veut que la commune construise l'école maternelle et primaire, que le Conseil général des Alpes de Haute-Provence construise le collège et le que Conseil régional construise le lycée. Donc, c'est une grande première, dont nous pouvons espérer une expérimentation positive, car le Conseil régional assurera la maîtrise d'ouvrage globale. Nous avons donc accepté 152 millions, dont 56 à l'école internationale puisqu'il était de la compétence de la Région au terme des textes de construire un établissement scolaire.

De la même manière, nous avons accepté que le Conseil général prenne sur les 152 millions qu'il alloue à ce projet le coût de la réalisation de l'itinéraire routier d'acheminement des composants, soit 81 millions.

Donc, au travers de ces deux exemples, vous avez le financement de ce que nous appelons les engagements internationaux de la France. La France s'est en effet engagée à ce que la machine soit construite et à réaliser un itinéraire et une école internationale.

D'autres conseils généraux ont souhaité que la part des financements qu'ils allouaient soit consacrée à des mesures d'accompagnement du projet ITER qui ne soient pas propres à la machine – puisque ce sont des mesures d'accompagnement – ni à l'école ou à l'itinéraire routier. Il s'agit du Conseil Général du Vaucluse et de celui des Hautes-Alpes, qui ont donc souhaité que, 28 millions pour l'un et 5 millions pour l'autre, soient consacrés dans le futur sur la durée du projet, c'est-à-dire sur la dizaine d'années qui va s'écouler, à des soutiens financiers pour des équipements d'accompagnement du projet dont nous déterminerons la nature, qu'il s'agisse de logements, d'équipements collectifs ou éventuellement de la conception d'autres infrastructures publiques.

Puis, vous avez une troisième catégorie parmi les financeurs, qui sont les collectivités qui ont voté le principe d'un forfait en quelque sorte et d'une somme de participation au projet, laissant le soin à l'Etat et à la communauté internationale de décider de l'affectation sachant que, dans le comité des financeurs, elles ont tout à fait le loisir de vérifier l'utilisation et de se prononcer sur l'utilisation qui sera faite de leurs financements. Voilà à la fois comment se répartit le financement global et comment les collectivités locales ont délibéré pour préciser de quelle manière elles souhaitaient accompagner le projet.

J'apporte une précision. Le Conseil régional, dont j'ai dit que, sur les 152 millions, on avait prélevé 56 millions pour la construction de l'école internationale, a souhaité ensuite flécher 12 millions au titre d'une action de soutien commune pour alléger le coût du foncier dans la réalisation des programmes de logements et 15 millions au titre de la réalisation du développement du ferroviaire. Voilà pour ces financements.

Dernière question que vous m'avez posée, s'agissant de la concertation, je redis et je reprecise ce que je disais tout à l'heure, à savoir que, sur un certain nombre d'actes préparatoires au projet, qu'il s'agisse du Plan d'occupation des sols (POS) de Saint-Paul-lez-Durance ou de la réalisation de l'itinéraire notamment, pour tout ce qui peut concerner les déplacements de lignes ou déplacements de liaisons nécessités par la réalisation de l'itinéraire, il y a des procédures d'enquête publique qui seront diligentées tout au long de la vie du projet, donc avec avis de mise à l'enquête publique, consultation des personnes qui doivent être associées – en clair les élus locaux – puis enquête publique et rapport du commissaire-enquêteur. Cela veut donc dire chaque fois la production d'un dossier d'enquête publique par le maître d'ouvrage. Nous verrons que, selon la nature du projet, ce sera ITER France, ITER International ou l'Etat.

Patrick LEGRAND

Merci. Madame, est-ce que cela vous convient comme réponse ?

Jeanne BAZARD

Est-ce que vous pourriez en dire un peu plus sur le comité de pilotage que vous avez évoqué au début, avec ces 300 personnes ? De qui s'agit-il et que font-elles ?

C'est un organe où nous avons voulu afficher la mobilisation de l'ensemble des partenaires politiques, économiques et sociaux de la région. Je ne vais pas vous faire la litanie des membres du comité de pilotage, mais vous avez :

- un collège que j'appellerais politique, qui est un collège représentant les collectivités locales associées au projet sans pour autant être financeurs mais qui sont concernées par ITER ;
- des acteurs économiques, c'est-à-dire une représentation notamment à travers le réseau consulaire ;
- un secteur associatif.

D'ailleurs, vous savez que s'est constituée une association qui s'appelle « Réussir ITER », qui fédère au travers des établissements publics et intercommunaux 239 communes du secteur concerné par ITER, donc une association intéressante qui réunit au-delà de tout clivage politique l'ensemble des communes qui sont concernées par ce projet. C'est un acte de volonté fort de la part de ces communes à la fois pour participer à l'élan de ce projet mais aussi, parce qu'il s'agit d'un comité de défense, de faire valoir leur position en termes de développement, ce qui est d'ailleurs rassurant. C'est-à-dire que cela conforte ce que je disais tout à l'heure sur le souhait que ITER ne vienne pas du jour au lendemain chambouler les problématiques d'aménagement du territoire, qui ont souvent nécessité des études et des réflexions, et impacte des décisions qui appartiennent aux politiques des conseils municipaux et des intercommunalités qui sont maîtres de leur devenir et de leurs projets de développement. Il était donc important qu'ils soient représentés et associés à la réalisation de ce projet, afin que nous puissions les consulter.

Voilà comment est composé ce comité, encore une fois sans tomber dans le détail. Ceci dit, la liste est publique, c'est-à-dire que je peux tout à fait vous fournir la liste des membres de ce comité de pilotage. En gros, ce sont des collègues.

Patrick LEGRAND

Merci. Une question là-bas.

Sophie BECHEREL

Je suis journaliste et je suis venue couvrir la réunion du débat public, mais je prends là ma casquette de citoyenne en fait. Sur l'aspect de la gouvernance, j'ai été intéressée par votre profession de foi sur la nécessité de faire d'ITER un projet intra-territorial, à travers l'exemple du jeune couple qui n'arrive à trouver ni emploi, ni logement, alors que les chercheurs bien payés en trouveraient. Je voudrais vous demander comment vous comptez faire et si vous avez pointé d'autres verrous qui conduiraient ITER à un échec ou à ne pas être bien adopté par la population.

Patrick LEGRAND

Merci.

D'abord, je dirais que je pense qu'il n'est pas possible de dire qu'ITER – je ne fais pas un procès du terme, mais je voudrais expliquer ce point à tous – ne sera pas un succès. Je considère que c'est déjà un succès. Alors entendons-nous bien, quelle est la nature du succès ? Je ne suis pas devin, je ne lis pas dans le marc de café et bien qu'il y ait d'éminents chercheurs dans cette salle, personne ne peut savoir ce que la finalité de ce projet apportera. C'est un projet de recherche par définition, *sui generis*. Un projet de recherche n'est pas assuré d'aboutir, car ce n'est qu'un projet de recherche. Donc, évidemment, ce n'est pas à cela que je fais allusion. Je dis qu'ITER ne peut pas être un échec et est d'ores et déjà un succès parce que, comment considérer qu'un projet qui a été voulu par 32 nations et pour lequel on consacre 10 milliards sur 40 ans puisse de toute façon ne pas générer une dynamique de projet directement et indirectement ? Il se trouve que j'ai exercé dans une autre région où ces forces d'entraînement des gros investissements publics, quels qu'ils soient d'ailleurs, nationaux ou internationaux, de recherche ou d'autres réalisations, ont eu un effet. Nous savons très bien que cela a un effet d'entraînement qui, en soi, est un apport au territoire sur lequel le projet s'implante. Donc, encore une fois, je pense non pas par volonté de langue de bois ou par volonté de bourrage, je crois que c'est la réalité observée. On n'injecte pas 10 milliards d'euros, même sur 40 ans, dans une région sans que cela ait par définition des conséquences et des conséquences heureuses. Je crois que nous pouvons dire cela.

Par contre, cela peut aussi générer des inconvénients. C'est en cela que nous souhaitons que le projet soit approprié par la région et par la population. En effet, à ne pas y prendre garde, cela peut aussi entraîner objectivement des effets pervers ou des effets déviés sur des choses qui ont été envisagées dans une région. Donc, si vous voulez, il y a un double écueil à éviter : nous ne pouvons pas réécrire les logiques de développement du territoire de cette région parce qu'il y a ITER, mais d'un autre côté nous ne pouvons pas non plus ignorer qu'il y a ITER. Donc, il faut faire en sorte de regarder thème par thème sur les infrastructures de transport, le logement, le développement économique, l'emploi, la formation, etc. en quoi ITER peut être un plus ou une occasion de repositionner certains sujets pour sortir par le haut.

Pour répondre clairement à votre question sur le logement, cette région est en retard en matière de logement. Il y a un besoin de 100 000 logements dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Or malgré cela, c'est l'une des régions qui est en bas de classement pour l'année 2005 quant à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux en France. Nous avons un objectif de 5 000 logements dans cette région et nous avons dépensé 60 % des crédits disponibles. Comment est-ce que cela s'explique ? Nous ne sommes pas forcément là pour parler de l'immobilier mais, rapidement, nous pouvons rappeler les différents facteurs. Il y a un facteur foncier. Nous savons que le foncier est rare et cher. Il y a un facteur moins connu : lorsque les entreprises de bâtiment et de travaux publics prennent des marchés, elles sont pourtant en difficulté pour réaliser des travaux pour la simple et bonne raison qu'elles ne trouvent pas quantitativement et qualitativement la main d'œuvre pour assurer les chantiers. Donc, ce sont des obstacles que nous connaissons, indépendamment d'ITER. ITER arrive et nous avons un besoin de 700 logements par an sur 10 ans, et ce pas seulement pour ITER mais, encore une fois, dans l'idée d'une mixité et d'une intégration dans le territoire de la population de nos partenaires. Nous nous refusons par exemple à une ville nouvelle. Nous aurions pu concevoir *ITERland*, et ce sans jeu de mots pour ceux qui connaissent les terminologies d'aménagement du territoire. Nous préférons l'*hinterland*, donc la pénétration et l'irrigation des populations qui arrivent, ainsi qu'une rencontre parce que cette mixité est une force, et pas seulement à travers l'école internationale. Le fait de vivre ensemble est un apport. Nous avons apporté la beauté des paysages et une certaine vie culturelle, ainsi qu'un savoir-vivre dans

cette région. Les partenaires étrangers qui vont venir vont nous apporter pour leur part ce qu'ils sont. Donc, c'est une chance.

Ainsi, sur le logement, il faut que nous réagissions doublement : d'abord parce que nous sommes en retard, indépendamment d'ITER, et parce que maintenant ITER nous donne un enjeu supplémentaire. Nous avons un enjeu de court terme et un enjeu de moyen terme. L'enjeu de court terme est qu'au fur et à mesure que nos partenaires arrivent – l'équipe internationale auprès de Monsieur Ikeda est aujourd'hui d'une dizaine de personnes, mais elle sera de 50 à 60 personnes d'ici l'été et de 180 à 200 personnes dans un an d'ici l'été 2007. En termes, ne serait-ce que de qualité d'accueil, il faut être à la hauteur. Nous leur devons une offre locative permanente, de qualité et sûre. Pourquoi ? Parce qu'il serait inacceptable qu'ils soient – parce qu'il y a apport d'une population captive pour le marché immobilier – victimes en quelque sorte d'agissements peu recommandables, pour dire les choses comme cela. Donc, nous travaillons activement – nous l'avons d'ailleurs fait la semaine dernière et nous le ferons de nouveau avec Pascale mardi soir – avec tous les acteurs publics et privés de l'immobilier en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour faire en sorte de voir quels sont les outils qu'ils peuvent nous proposer pour nous aider à résoudre le problème du logement, à court terme et à moyen terme par la construction de programmes de logements, et puis passer avec eux un code de bonne conduite. En effet, nous avons un peu le tournis par rapport à certains constats que nous commençons à faire à certains endroits du territoire où, à habitation égale, si le demandeur est issu du projet ITER, les loyers augmentent brusquement. Nous avons donc besoin de faire passer des messages très forts, qui sont les mêmes messages que nous faisons passer aux entreprises : ITER n'est pas une espèce de manne céleste et une foire qui permet de payer 25 % plus cher ce qu'on paye habituellement. Le CEA a d'ailleurs été obligé de jouer un peu le gendarme au tout début – et Pascal Garin, directeur adjoint d'ITER France le sait très bien – puisque sur les premiers appels d'offres, il a été obligé de déclarer infructueux certains marchés car ce n'était pas raisonnable. Accepter ce qui nous était proposé par les entreprises aurait conduit à dévisser l'ensemble du marché sur des marchés qui n'étaient pas des marchés considérables mais qui donnaient un signe. Sur l'immobilier, c'est pareil. Donc, une forte action avec des accords dans l'immobilier.

Deuxième action, l'Etat a doublé ce que nous appelons la TSE, la Taxe spéciale d'équipement. En clair, nous avons doublé la ressource que nous donnons à l'Etablissement public foncier régional pour faire l'acquisition de terrains fonciers. L'Etablissement public foncier régional disposait de 17 millions de ressources. Dans la Loi de finances 2005 a été adopté un amendement qui a permis de porter à 34 millions la TSE. Donc, en clair, nous avons doublé la capacité de l'établissement public foncier régional à acquérir du foncier.

Et puis, lorsque j'ai répondu à Madame tout à l'heure, j'ai évoqué l'action décidée par le Conseil régional consistant à réserver 12 millions d'euros sur l'enveloppe des 152 millions de sa participation pour subventionner les communes et leur permettre d'abaisser encore le prix du loyer.

Donc, notre espoir est qu'entre un partenariat réalisé avec l'ensemble des acteurs publics et privés de l'immobilier, une augmentation significative des moyens d'actions de l'Etablissement public foncier régional, les financements dédiés du Conseil régional sur le foncier par les subventions communes et bien évidemment les financements publics de l'Etat insuffisamment mobilisés l'an dernier mais disponibles à nouveau cette année, nous ferons effectivement bouger les lignes. Cependant, il y a encore une dernière action qu'il nous faut conduire – nous avons déjà rencontré la Fédération des travaux publics et nous allons bientôt rencontrer la Fédération du bâtiment – qui est de répondre au problème de la main-d'œuvre. Serge Durand, qui est un membre du CEA qui est là et qui a géré le gros dossier du Laser mégajoule à Bordeaux sait ce qu'a été le problème de la mise en chantier. Il y a 1 300 personnes sur le magnifique chantier à Bordeaux actuellement mais, au

début, on ne trouvait pas ces 1 300 personnes comme cela. Il faut donc mener une action, qui n'est pas une action spécifique à ITER. Quoi que fassent le Bâtiment et les Travaux publics, ils gardent une image : c'est sale, c'est pénible, c'est mal payé et ce n'est pas noble, alors que c'est un métier qui a considérablement amélioré ses conditions de travail, qui a baissé la pénibilité du travail parce qu'heureusement l'automatisation est venue et qui est un métier passionnant. Il y avait encore des reportages la semaine dernière. C'est un métier qui a aussi augmenté ses salaires, y compris parce qu'à force de ne pas trouver il fallait bien passer aussi par une revalorisation des salaires.

Donc, c'est un problème général. Néanmoins, ITER va nous impacter particulièrement parce que les travaux ne commencent pas dans 10 ans. En effet, les échéances qui vous ont été rappelées par Pascale Amenc-Antoni tout à l'heure sont des échéances butoirs auxquelles nous nous sommes engagés et qui commencent maintenant. Les premiers bâtiments sortiront de terre en 2007, à mi-2007. Il faut que la route soit prête fin 2008, voire mi-2009. Il faut que l'école internationale soit prête. Donc, cela commence maintenant. Si nous commençons par les appels d'offres aux entreprises pour la route début 2007, nous ne serons pas au rendez-vous de la livraison de l'itinéraire pour mi-2009. Voilà ce que je peux vous indiquer sur ce point.

Patrick LEGRAND

Merci. Est-ce que cela répond à vos préoccupations ?

Monsieur, s'il vous plaît.

Robert DEGLOIRAC

Robert Degloirac, je viens de l'autre bout du département, mais je suis commissaire-enquêteur et j'ai remarqué qu'il n'y a pas si longtemps, environ six mois, on a eu l'enquête publique pour la DTA des Bouches-du-Rhône, c'est-à-dire la Directive territoriale d'aménagement. Or la remarque que j'ai faite sur ce dossier était que l'on proposait un aménagement du territoire des Bouches-du-Rhône et qu'ITER n'était quasiment pas mentionné. Il n'en n'a pas été tenu compte. Je me dis donc qu'il faudrait que toutes les administrations se bougent quand même un peu, parce que les lignes générales des premiers paragraphes visaient à ne surtout pas diminuer les surfaces agricoles. ITER n'était pas mentionné. Je pense donc qu'il y a une grosse évolution à avoir. J'espère que votre place auprès du Préfet fera bouger tout cela, parce qu'il y en a besoin.

Yannick IMBERT

Je vais essayer de ne pas être schizophrène car il se trouve que je me suis occupé de la DTA lors de mes fonctions précédentes, puisque j'ai été Secrétaire-général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Cela va me permettre de vous répondre.

D'abord, je vous rappelle que l'élaboration du projet de DTA avait commencé bien avant que je ne m'en occupe. Ce projet a duré quatre ans. Ce sont des mécaniques extrêmement lourdes et compliquées. Il a fallu plus de six ans pour élaborer la DTA des Alpes-Maritimes et elle vient seulement d'être promulguée.

Deuxième chose, il est vrai qu'ITER a été évoqué, mais pas totalement intégré effectivement, en tout cas pas autant que nous aurions pu le souhaiter. Je suis d'accord avec vous là-dessus.

Précisément, nous sommes à un stade d'avancée de la DTA qui permet encore, heureusement, de tenir compte de cela. Je ne suis plus en fonction mais je sais quand même où cela en est : a été nommé un pré-rapporteur au Conseil d'Etat, puisque les DTA doivent faire l'objet d'un décret en Conseil d'Etat. Il y a d'ailleurs une réunion de rencontre entre les services de l'Etat, c'est-à-dire les services de l'Inspecteur de l'Etat au niveau central et le pré-rapporteur du Conseil d'Etat lundi matin à Paris. Il y aura d'abord des questions et nous verrons ce que va dire le pré-rapporteur du Conseil d'Etat. Il serait assez étonnant qu'il ne fasse pas la remarque judicieuse que vous avez faite vous-même. Ce sera donc l'occasion de compléter le dossier. Donc, nous n'en sommes absolument pas à un stade de finalisation et d'arrêt définitif de la DTA.

Dernière chose, comme vous le disiez, la DTA poserait le principe de préserver les espaces agricoles. Je maintiens qu'il faut préserver les espaces agricoles dans cette région. Ce n'est pas forcément antinomique avec la nécessité d'avoir ITER. Le besoin foncier ITER n'est quand même pas à ce point considérable qu'il remette ce point en question. Et puis, ce n'est pas le débat. Il faut absolument, et pas simplement pour la profession agricole, préserver les espaces agricoles dans cette région. Ne pas préserver les espaces agricoles, c'est rendre globalement à la nature ses droits, c'est-à-dire faire une nature pas entretenue. Or dans cette région durement frappée chaque année, on sait ce que cela veut dire, notamment en termes d'incendies de forêts. Donc, il faut préserver à la fois pour l'agriculture elle-même, mais aussi pour l'ensemble des citoyens. En plus, ITER n'impacte pas considérablement cette question et nous avons des relations suivies avec la profession agricole, selon les terrains que nous avons pré-réservés. J'ai effectivement oublié de préciser cela tout à l'heure : l'Etat a pré-réservé 2 500 hectares pour répondre aux besoins de logements et nous venons de lancer une étude pour préciser maintenant d'ici l'été 2007 quelles sont les surfaces dont nous avons vraiment besoin pour les logements. Nous menons donc une étude, que nous avons confiée à un cabinet, qui s'appelle Sémaphores. L'Etablissement public foncier régional de l'Etat a confié cette étude. Nous menons donc une étude actuellement et, dans ces terrains pré-réservés pour le foncier, il y avait effectivement une part de terrains agricoles. Soit nous en aurons besoin pour satisfaire les besoins en logements, soit ce n'est pas le cas et nous étudierons les conditions de restitution à la profession agricole des terrains que nous avons pré-réservés.

Patrick LEGRAND

Merci. Madame.

Danielle BARRES

Bonjour, j'ai deux questions à poser à Madame la directrice de Cadarache. Je suis extrêmement étonnée par ce que vous avez dit parce que, si j'ai bien compris, ITER n'existe pas puisque le traité n'est pas signé et qu'il n'est pas ratifié. Or nous savons ce qu'il peut advenir de certaines ratifications. Je voudrais donc savoir si, dans la gestion des risques que vous avez mise en place, vous avez étudié la possibilité qu'un partenaire ne signe pas. Que se passerait-il au cas où un partenaire ne signe pas pour une raison ou pour une autre ? Avez-vous des positions de repli ? C'était ma première question.

J'ai une deuxième question pour Monsieur Imbert. Je suis aussi très étonnée par les chiffres que vous avez cités sur la participation des collectivités territoriales. Pour certaines d'entre elles, ces chiffres me semblent particulièrement élevés, parce que nous savons qu'elles ne sont pas forcément très riches et qu'elles auront des tas d'autres choses à financer. On nous a annoncé récemment qu'il

allait y avoir une autoroute A51 qui serait à financer. Je voudrais donc savoir quand ces collectivités devront fournir l'argent et à qui. Comment vont-elles financer ? Est-ce qu'elles versent l'argent en une fois ou en plusieurs fois ? Vont-elles avoir recours à l'emprunt ? De plus, c'est aussi de l'argent public et, après tout, ce sont les contribuables qui paient. Ce serait bien que le contribuable sache comment ou quand va être utilisé leur argent. Merci.

Pascale AMENC-ANTONI

Pour la première question effectivement, vous avez parfaitement compris qu'actuellement l'organisation internationale n'existe pas. Il y a une structure qui est une structure provisoire, appuyée sur le CEA, qui lui a la personnalité morale et peut servir de support.

Sur le « risque » que vous mentionnez de voir une ratification ne pas se dérouler ou de voir un partenaire qui se déroberait éventuellement, je pense que nous allons demander à Paul-Henry Tuinder, qui est l'un des auteurs du traité de prendre la parole. Il se forge une félicité à l'idée d'intervenir sur le sujet.

Paul-Henry TUINDER, Commission européenne

Merci pour votre question Madame. Effectivement, l'accord n'est pas signé, ni paraphé, ni entré en vigueur. Cela veut dire que les sept partenaires espèrent initialiser l'accord le 24 mai. Après, ils vont entamer une procédure interne qui va résulter, nous l'espérons, d'ici la fin de cette année à une signature. Après cette signature, cela prendra encore six mois, voire plus, pour ratifier. L'accord entrera en vigueur seulement une fois que les sept partenaires auront signé.

Pourquoi avons-nous confiance sur la signature ? Parce que nous avons négocié avec des personnes qui ont reçu des mandats de leur gouvernement pour négocier sur certains termes et conditions pour une solution. La Commission européenne a également reçu un mandat du Conseil européen. Nous pouvons imaginer que les délégations et nos homologues ont agi dans les conditions limites imposées par leur administration. C'est pour cette raison que la seule inconnue est le parlement des états partenaires, qui doit dire s'il est d'accord ou non. Nous ne pouvons pas prévoir ce que chaque parlement dira et il en est de même pour le Conseil.

Qu'est-ce qui se passera si l'une des parties n'est pas capable de ratifier ? Nous n'imaginons pas que ce sera le cas de la partie hôte, parce qu'il y aurait là un vrai problème. A part cela, il est normalement prévu une réunion spéciale des partenaires si l'accord n'entre pas en vigueur un an après signature. Ils discuteront alors de ce qu'il faut faire. Pour le moment, si vous faites le calcul, nous avons sept partenaires pour une partie haute de 50 % et nous arrivons aujourd'hui à 110 % en ce qui concerne la construction d'ITER. Alors, nous pourrions nous permettre de perdre un élément, mais en principe ce n'est bien sûr pas l'idée. Cela veut dire que nous avons prévu de nous réunir et après nous verrons ce qui se passe, car nous ne pouvons pas prévoir pour les autres parties, ni pour la nôtre, ce que les parlements comptent dire.

Patrick LEGRAND

Merci. Est-ce que cela vous convient ? Monsieur Imbert.

Sur la participation des collectivités locales, vous comprendrez que je ne suis placé pour porter un jugement sur la question : fallait-il qu'elles le fassent ? Elles ont délibéré en toute souveraineté, généralement à l'unanimité de leurs assemblées. Pour autant, est-ce que nous pouvons considérer que ce sont des financements hors de portée pour elles ? Assurément, 152 millions pour la Région et 152 millions pour le Conseil général des Bouches-du-Rhône sont des sommes conséquentes mais, rapportées à leurs budgets, très franchement, elles peuvent se le permettre, surtout qu'il faut rapporter ces 152 millions sur dix ans.

Deuxième observation, les collectivités locales ce que nous appelons – pardon du jargon – en matière budgétaire des autorisations de programmes. Donc, en clair, elles ont voté le principe d'une participation budgétaire. Ensuite, en technique budgétaire, il faut mettre ce que nous appelons les crédits de paiement. En clair, vous ouvrez 152 millions d'autorisation de programme sur dix ans, reste à savoir ensuite combien de crédits de paiement vous inscrivez chaque année ou une fois sur deux. Nous sommes donc en train de travailler – Pascal Garin travaille cela techniquement – sur l'algorithme budgétaire du projet, qui ne va pas être linéaire. Donc, en clair, cela n'est pas 152 millions divisés par 10, soit 15 millions par an. Ce n'est pas forcément exponentiel non plus. Je parle sous le contrôle de Pascal en disant que ce sera probablement une courbe de Gauss, puisque par définition on démarre plutôt lentement avant de monter assez vite rapidement. Il faut construire la machine, la concevoir et l'assembler. Ensuite, viennent des frais qui sont des frais d'accompagnement et on redescend un peu. Pascal est donc en train d'affiner la montée en puissance technique et financière du projet pour que nous puissions dire très clairement à chaque collectivité : « *Voilà à quel moment on va vous appeler au financement.* ». Nous leur dirons également à un moment où elles seront en capacité d'inscrire les financements dans leurs budgets, parce qu'évidemment il ne s'agit pas de téléphoner un matin au président du Conseil général en disant : « *Au fait, on a oublié de vous dire qu'on aurait peut-être bien besoin d'une vingtaine de millions dans quelques jours.* » Nous nous sommes donc mis d'accord avec elles, d'où le rôle du comité des financeurs, pour leur donner l'information de telle sorte qu'elles puissent en délibérer.

Donc, en clair, pour 2006 par exemple, le Conseil général des Bouches-du-Rhône va engager 5,5 millions d'autorisation de programme et 3,7 millions de crédits de paiement. En clair, il autorisera 5,5 millions de lancement d'opérations, sachant qu'il n'aura à inscrire que 3,7 millions qui correspondront aux factures qu'il faudra payer réellement sur l'année 2006. Le Conseil régional va engager les premiers millions sur les études de conception et réalisation de l'école internationale. Ce sont les deux seules collectivités qui vont engager fortement cette année, les autres collectivités ayant accepté de nous financer le reste, y compris en allégeant le Conseil général et le Conseil régional de toute autre participation. Elles ont considéré que la route et l'école étaient déjà suffisamment lourdes budgétairement pour que ce soient elles qui nous financent, si nous avons besoin d'autres crédits de paiement au cours de l'année 2006. Il faut que nous leur donnions une information vers le mois de juillet, pour leur dire de combien nous aurons besoin en 2007. En effet, comme vous le savez, c'est la loi : les collectivités locales ont un premier débat d'orientation budgétaire, qui a lieu généralement au mois d'octobre. Ensuite, elles délibèrent généralement sur le budget de l'année suivante avant le 31 mars de l'année. C'est comme cela. Elles sont aujourd'hui calées sur l'année civile et les collectivités locales adoptent le budget de l'année N+1 généralement au mois de décembre. Voilà.

Donc, un gros travail d'affinement du profil technique et financier du projet et, chaque année, un engagement de notre part, ITER France, à donner dans le détail à chacune des collectivités le montant dont nous aurons besoin au titre de leur participation sur l'année suivante.

D'autres questions ? Allez-y.

Danielle BARRES

Vous avez parlé du mois de juillet. Alors comment allez-vous prendre en compte les résultats du débat ? Parce que, si j'ai bien compris, le débat public va se terminer avec une dernière réunion fin mai.

Patrick LEGRAND

Fin avril.

De la salle

Ensuite, il doit y avoir un rapport de la Commission. De combien de temps dispose-t-elle pour faire son rapport ?

Patrick LEGRAND

La Commission s'est donnée un mois pour le faire.

De la salle

Donc, en un mois, au mois de juin, vous allez tirer les conséquences du débat public pour éventuellement modifier ou faire évoluer vos projets ?

Yannick IMBERT

Oui, vous avez raison, mais nous sommes obligés de travailler en temps masqué si vous voulez. Le calendrier d'élaboration budgétaire est ce qu'il est. Néanmoins, cela ne préjuge en rien l'effectivité des engagements financiers. Ce que nous donnerons au mois de juillet aux collectivités, c'est le montant prévisionnel des participations que nous souhaitons voir arriver dans les caisses d'ITER France en 2007. Le calendrier, pour ne pas les prendre au dépourvu, prévoit que nous donnions cette information en juillet, parce qu'il faut qu'elles l'intègrent dans leurs projets budgétaires, qu'elles n'adopteront qu'en fin d'année. Nous aurons donc six mois par rapport à la clôture du débat public et à la communication de l'avis de la commission. A la limite, on peut considérer que la décision peut être prise ou non à tout moment. Ensuite, encore une fois, ce n'est que dès lors que nous mettrons en œuvre le projet, c'est-à-dire début 2007, que l'argent sera effectivement débloqué. C'est simplement du temps masqué. Il ne faut pas le voir comme un déni de débat public, c'est-à-dire que le calendrier de préparation budgétaire ne saurait être impacté. Le Président est donc rassuré.

Par deux fois ce soir.

Yannick IMBERT

C'est trop. Donc, ne voyez pas cela comme un déni de débat public et une espèce de déni de démocratie en considérant que le débat continue et que pendant ce temps nous faisons ce que nous voulons. Ce n'est pas du tout cela. C'est simplement du temps masqué comme on dit généralement. Nous n'avons pas d'autre solution.

Patrick LEGRAND

Merci. Madame.

De la salle

Vous dites : « *Ne voyez pas cela comme un faux débat.* » En même temps, à propos de l'école internationale, qui a fait le choix de ne pas faire un *ITERland* ? Pour le logement, qui a fait le choix de ne pas faire un *ITERland* ? Ce n'est pas le public.

Yannick IMBERT

Si, c'est le public. C'est dans le débat et dans son dossier. L'école internationale fait partie des engagements pris par la France, à la demande expresse de l'ensemble des partenaires. Je vais vous dire, c'est un sujet auquel la communauté internationale...

De la salle

C'est la France, mais ce n'est pas le public.

Yannick IMBERT

Attendez, je vais vous répondre complètement. Je resitue les choses, puis je vais vous répondre complètement. Je peux vous dire que s'il y a un sujet auquel la communauté internationale est particulièrement attachée, c'est la réalisation de l'école internationale et la qualité de son projet pédagogique, à tel point – et je parle sous le contrôle de Monsieur le directeur général Ikeda – que lors de la prochaine réunion internationale qu'il présidera, il y aura un exposé à l'ordre du jour spécifique au projet pédagogique de l'école internationale. La communauté internationale demande à savoir où en est le projet, quel en est le contenu pédagogique et cela tombe bien puisque le Ministre de l'Education nationale vient de valider le projet pédagogique qui a été proposé par le Recteur de l'académie. Voilà sur l'importance du sujet. C'est réclamé par nos partenaires. Nous avons affaire à des partenaires et à une communauté scientifique – mais ils sont là et ils en parleraient mieux que moi – qui sont rompus à ces habitudes de vie à l'étranger et qui sont rompus à une demande expresse qui est d'avoir une qualité d'enseignement pour leurs enfants et d'environnement familial qui fait partie de leurs choix professionnels. Ils sont très intéressés et

passionnés par le projet ITER mais si nous n'assurons pas les conditions d'accueil de leurs familles et de leur entourage sur le plan de l'apprentissage linguistique et sur le plan de l'éducation, c'est par définition pour eux un obstacle ou éventuellement un inconvénient à participer au projet. Voilà sur l'importance du projet.

Pourquoi en matière de logement ? Auparavant, je rappelle que l'école est un engagement « pour le compte de ». Ce n'est pas une décision de l'Etat français d'ailleurs. Il a été confié à l'Etat le soin de réaliser un équipement voulu par la communauté internationale et l'ensemble des partenaires financiers de la communauté internationale. C'est prévu dans le traité. Donc, nous mettons en œuvre « pour le compte de » et nous en sommes très fiers. Je rappelle aussi que cette école ne concernera pas que les enfants des personnels ITER. C'est un établissement public d'enseignement qui sera ouvert. La plus belle preuve qu'il sera ouvert aux enfants de Provence-Alpes-Côte d'Azur est qu'il n'était pas prévu au départ de mettre en place un internat. Or il y aura un internat d'une centaine de places et qui, *a priori*, n'est pas fait pour les partenaires étrangers qui viendront travailler pour ITER. Il sera fait pour le petit Niçois par exemple qui voudra intégrer l'école internationale à Manosque – car le choix a été fait à Manosque – et qui doit pouvoir se voir offrir un internat parce qu'il ne va quand même pas rentrer forcément tous les soirs à Nice.

En matière de logements, pourquoi ne voulons-nous pas de ville nouvelle ? Première chose, parce que les partenaires étrangers que nous allons accueillir ne demandent pas cela. Les partenaires étrangers qui vont venir demandent à vivre dans un pays ouvert et à profiter de ses potentialités. Après, nous n'allons pas nous lancer dans une typologie des nationalités, mais les demandes peuvent être différentes selon les habitudes de vie des différentes nations. Vous avez des gens qui viendront peut-être en célibataire, d'autres en famille, etc. Il y a des conceptions de la famille qui ne sont pas les mêmes. Vous avez des nations qui vont venir avec une famille et d'autres qui considèrent que les ascendants font partie de la famille. Donc, vous aurez peut-être des nationalités qui vont venir avec la mère, le père, etc. Donc, il faut que nous tenions compte de leurs demandes et la qualité d'accueil que nous leur devons est de leur offrir un accueil conforme à la manière dont ils ont envie de vivre sur le territoire. Or le recensement que nous faisons de leurs envies et de leurs besoins ne correspond pas à se retrouver dans une espèce de ville qui serait sortie du territoire ou d'ITERville, qui ne serait pas une interville.

Deuxièmement, les maires des communes du territoire ITER ne veulent pas d'une ville nouvelle. Pourquoi ? Parce que cela veut dire qu'il faudrait caler cela. Et où d'ailleurs ? A quel endroit du territoire devrait-on décider brusquement que c'est là que doit se poser une ville ITER ? En termes d'aménagement du territoire, c'est une absurdité. Donc, les maires réclament une implantation des populations ITER qui soit respectueuse de leur logique de développement et qui s'intègre harmonieusement à la manière dont ils ont conçu le développement de leurs communes. Les maires aspirent donc à accueillir les partenaires d'ITER, mais en proportion des capacités de leurs communes et pas seulement financières. Il y a un aspect financier bien sûr, car qui dit aménagement et logement veut dire viabilisation de terrains, avec toute une problématique financière qui peut être extrêmement lourde. De plus, pour que la mixité joue, il ne faut pas imposer la population. Il faut que la commune ait envie d'accueillir ces populations, qu'elle s'organise financièrement et foncièrement, qu'elle viabilise son territoire et qu'elle soit en capacité d'offrir une offre culturelle, sportive, etc. Dans ce cadre, les maires n'ont pas du tout envie de se faire dessaisir de ce que sont leurs prérogatives selon la loi.

Donc, entre le fait que nos partenaires étrangers ne demandaient pas la construction d'une espèce de cité internationale et le fait que les élus locaux qui participent à 467 millions d'euros au projet ne le souhaitaient pas non plus, cela vaut quand même le droit de se faire respecter en matière de logique de développement. Ils nous ont dit qu'ils ne voulaient pas d'une espèce d'implantation

artificielle. En plus de cela, quand le projet ITER, qui bien sûr réussira, sera achevé dans 35 ans, que ferions-nous d'une ville qui aurait été occupée exclusivement par des partenaires ITER ? Qu'en ferions-nous ? Nous avons déjà connu ce type d'échec et nous en sommes revenus, notamment dans la réalisation des grands événements sportifs internationaux.

Sophie BECHEREL

Excusez-moi, je vous arrête. On peut penser que ces choix sont les bons, mais la question que je posais était celle de la place du citoyen *lambda*, du plombier, du journaliste, du bibliothécaire, etc. Est-ce que vous n'avez pas le sentiment que les maires et la communauté scientifique ont confisqué le débat ? A quoi cela sert-il que nous soyons là si, finalement, nous savons que les remarques que nous faisons ne changeront pas grand-chose ? C'est ce que je voulais dire. A quoi sert ce débat public si, finalement, nous ne pouvons dire non ? C'est peut-être une bonne décision. Je demande juste où est la prise en compte de notre parole.

Yannick IMBERT

J'entends bien. Vous avez tout à fait le droit en tant que citoyenne, journaliste ou journaliste-citoyenne d'exprimer cette opinion. Néanmoins, je rappelle quand même souvent que je suis très ouvert aux voies d'expression diverses et variées en termes de démocratie et qu'il y a un principe qu'il faut noter : jusqu'à preuve du contraire, il y a des institutions avec des gens élus. Moi, je n'ai pas le droit de dire non à un maire, qui a été élu, qui a un conseil municipal et qui a un projet de développement de sa commune validé par les instances habituelles démocratiques. Si les citoyens de sa commune ne sont pas contents, la preuve a été largement faite dans ce pays que les citoyens savent en tirer les conséquences au renouvellement des élections. C'est cela la sanction. Que les maires l'entendent, et je crois qu'ils l'ont bien entendu. Il y a eu quelques expressions dans différentes soirées et des revendications de certains acteurs pour la conception d'une ville en disant : « *Vous êtes en train de tout compliquer et ce serait bien simple de, etc.* » Pour ma part, non pas en tant que spécialiste, mais en tant qu'acteur de l'aménagement du territoire, je ne partage pas ce sentiment. Je pense qu'en termes de logique d'aménagement du territoire ce serait une erreur.

Deuxièmement, encore une fois, ce sont des maires élus démocratiquement et donc légitimes à faire valoir leurs positions qui ont dit qu'ils n'en voulaient pas. Si le citoyen estime qu'il aurait mieux valu le faire, ils iront le dire au maire concerné et les maires seront éventuellement soumis à renouvellement. C'est ainsi que cela fonctionne. Nous avons donc entendu cette expression et elle reviendra probablement dans toutes les réunions jusqu'à la fin du débat mais, pour autant, il y a des gens démocratiquement élus qui ont fait un autre choix. Ce sont mes interlocuteurs. J'entends bien toutes les expressions, mais il y a un moment où je travaille avec ceux qui ont un pouvoir de décision légitimé et qui en plus mettent l'argent dans cette affaire. Si des élus qui amènent 467 millions dans ce projet me disent qu'ils ne veulent pas d'une ville nouvelle, mais d'un développement harmonieux de leurs communes, je dis que nous ferons un développement harmonieux de leurs communes. Je ne sais pas faire autrement, quoi qu'on pense. J'aurais fait et nous aurions fait de la même manière.

En outre – et je parle sous le contrôle de Pascale et de ses collègues – je n'ai pas le sentiment que la communauté scientifique ait imposé quoi que ce soit. Entendons-nous bien, les gens qui vont venir au travers de la communauté scientifique, excusez-moi de vous dire que ce sont des citoyens *lambda* – comme vous dites et ce n'est pas péjoratif dans ma bouche – comme les autres. Ce sont des parents d'élèves comme les autres. Ils ne viennent pas avec leur casquette de chercheurs,

d'ingénieurs ou de techniciens ITER. Ils viennent parce qu'ils ont fait un choix professionnel, qui engage des choix personnels et familiaux et, à partir de là, ils disent : « *Voilà comment nous voudrions pouvoir vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Voilà l'école que nous souhaiterions et merci de faire en sorte que les moyens de transport collectif, les équipements sportifs et l'offre culturelle nous conviennent.* » C'est ce qu'ils nous disent. Cependant, ils ne s'expriment pas en tant que – je n'aime pas le terme car je trouve cela horrible, mais il faut bien le dire – d'ITERiens. Ce n'est pas la communauté scientifique qui s'exprime collectivement. Ce sont, encore une fois, des parents d'élèves qui expriment des choix et des individus qui ont fait le choix de venir vivre pour deux ou trois ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour certains. Ils ont donc le droit de s'exprimer. Ils ont dit, je crois – et c'est ce qui a fait la force du dossier – qu'ils avaient envie de profiter et de connaître de la Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est mon sentiment.

Pascale AMENC-ANTONI

Ce que je peux dire, c'est que les scientifiques n'ont effectivement rien imposé du tout. Au contraire, cela fait partie du dossier de candidature de la France. Il y avait d'autres dossiers, présentés par d'autres pays, qui n'avaient pas les mêmes caractéristiques et qui ne présentaient pas le même projet. Mais, en accord justement avec les collectivités de la région qui se proposaient de participer au financement d'ITER, ils ont plutôt été conduits à proposer cette option consistant à répartir, en fonction des goûts des uns et des autres et en fonction de ce que Yannick a rappelé et qui est le développement harmonieux des collectivités. Le projet a été présenté de cette manière. Nous avons fait un projet de candidature, comme pour d'autres projets. Yannick a parlé des Jeux Olympiques tout à l'heure. Dans le projet français, il était souhaitable que les scientifiques soient intégrés le plus possible dans la collectivité qui était ravie de les accueillir et qui souhaitait les accueillir. Il était souhaitable qu'ils participent le plus possible à la vie du pays et à la vie de ces collectivités.

Yannick IMBERT

Juste un détail, je vais être court. Il y a des exemples et des contre-exemples. Ce qui a fait une part de l'échec – et je parle en termes de gestion – des Jeux Olympiques de Grenoble en 1968, c'est d'avoir précisément bâti un appareil de logements *ad hoc*. Je peux vous dire, car je suis un peu de cette région, que les Grenoblois et les Isérois ont rencontré sur leur feuille d'impôts les conséquences de ce choix durant un paquet d'années. Ce qui a fait en partie la réussite des Jeux Olympiques d'Albertville, et d'autres d'ailleurs, a été de concevoir dès le départ des implantations pluri-sites et de faire en sorte que les athlètes soient répartis sur un ensemble de territoires, avec une vraie réflexion sur ce qui doit être fait demain une fois les Jeux Olympiques terminés. Voilà. Le débat est ouvert sur l'aménagement du territoire. Cependant, je crois que nous avons maintenant des retours d'expérience en la matière, qui permettent quand même d'avoir une assez bonne idée des choses, même s'il y a eu d'autres expériences.

Patrick LEGRAND

Monsieur Pamela.

Jérôme PAMELA, directeur du JET

Merci Monsieur le président. Je peux rajouter un mot, qui est mon expérience personnelle. Je m'appelle Jérôme Pamela et je dirige le JET, qui est une installation européenne basée en Grande-Bretagne. Je suis parti là-bas en 1999 et j'y suis encore. Je suis parti à l'époque à un moment où j'avais quatre enfants en âge scolaire. Pour moi, il y avait un élément essentiel : c'était la présence d'une école européenne à proximité du JET, qui avait été mise en place pour le JET. Donc, nous avons des conditions similaires, si vous voulez, avec ITER. Avoir un enseignement international a une importance tout à fait essentielle.

Sophie BECHEREL

Ce n'était pas tout à fait ma question.

Jérôme PAMELA

Je viens sur l'autre point. Vous avez posé la question de savoir pourquoi il n'a pas été décidé dans un cadre franco-français, finalement, de faire un *ITERland*.

Sophie BECHEREL

Je vais reposer ma question parce que vous ne m'avez pas comprise. J'ai dû très mal m'exprimer. Ce n'est pas tant sur les choix qui ont été faits, car je les respecte. Ce sont sûrement les meilleurs et je comprends bien les besoins d'une communauté internationale de chercheurs sur un environnement. Il n'y a pas de souci sur ce point. C'est juste sur ce débat public et le fait qu'il ait lieu maintenant alors qu'en gros, tout est plié. Voilà ce que je veux dire.

Patrick LEGRAND

Attendez la fin du débat pour dire cela. Vous êtes en train de le déplier en tout cas.

Sophie BECHEREL

On en a déjà discuté. Le fait est que le dossier est très avancé et qu'il faut maintenant aller vite, ce que nous comprenons. Voilà. ITER est une certainement une bonne chose. Mais, si vous voulez, comme disait Madame, il va rester un mois après pour rédiger les conclusions. Quel impact auront les remarques qui auront été faites ? Je rappelle ici que les gens demandent de l'information, mais finalement ils ne pourront pas tellement faire des suggestions, parce qu'il est trop tard. C'est ce que je voulais dire. Mon propos portait plutôt sur la chronologie du débat public et la prise en compte de la parole du citoyen, plutôt que sur les choix qui ont été faits. Ce n'est pas du tout sur l'essence des choix que je posais mes questions, vraiment pas. Je ne doute pas qu'il faille une école internationale, un environnement intéressant, etc. pour que ce soit une réussite. Je ne le nie pas.

Je vais peut-être apporter une opinion de citoyen sur *ITERland* ou pas *ITERland*. Je pense que lorsqu'on part travailler à l'étranger pour un certain nombre d'années, on a envie de s'intégrer dans la région dans laquelle on vient habiter. Donc, je pense qu'avoir le choix d'aller vivre dans une ville ou dans une autre est un aspect tout à fait essentiel.

Patrick LEGRAND

Merci pour cette question qui m'interroge aussi. Un, les situations sont toujours imparfaites. Nous faisons un peu avec que nous avons. Espérons qu'elles s'améliorent. Ce qui n'est pas sûr dans la situation actuelle, espérons pour le débat public que cela s'améliorera.

Deuxième point, attendons la fin du débat pour voir ce qui va en sortir. Je ne jugerai pas de l'impact du débat dans le mois qui suit. Nous avons affaire, si tout va bien, à un projet qui peut se développer sur cinq, dix, quinze, vingt, voire trente ans. Je pense qu'il y aura un certain nombre d'interférences entre ce qui se fait dans ce débat public et ce qui se fera sur ITER, même dans cinq ou dix ans. Je veux dire qu'il y aura des interférences fortes. Voilà.

Quelqu'un avait une question et je vois une main levée, Madame. Ce sont les dames qui animent ce soir. Merci.

Jeanne BAZARD

Merci. Je pense que, finalement, c'est peut-être beaucoup plus compliqué de faire un projet répartissant les instances sur un territoire et d'avoir une diversité d'offres qui s'adaptent à la demande des gens qui vont arriver. Arriver à mettre en place la mixité dont vous avez parlé est probablement plus compliqué à faire que de faire une ville nouvelle, surtout dans un contexte où le foncier manque et où les travaux publics ont des difficultés pour recruter comme vous l'avez dit. Qu'est-ce qui vous permet de penser que, justement, la France va respecter les engagements qu'elle a pris pour réussir cet enjeu ? Vous avez déjà parlé des moyens que l'Etat allait débloquer, comme des moyens supplémentaires pour acheter des terrains, etc. C'est plus en termes de méthode que je pose la question.

Yannick IMBERT

Tout d'abord, la première raison qui me fait penser que la France va respecter ses engagements est que cela va chauffer pour mon matricule si ce n'est pas le cas. Nous avons donc intérêt à réussir.

Plus sérieusement, je crois à la capacité des gens à se mobiliser autour des grands enjeux. Je crois qu'on ne le dit pas assez. Peut-être que ce sont d'autres qui s'y prêtent mais nous n'allons pas faire une analyse de café du commerce. Je n'ai pas de doute. Retenons une chose essentielle : comment imaginer que nous pourrions ne pas être à la hauteur d'un projet qui nous a été confié pour une partie de sa réalisation par 32 nations ? Je veux dire qu'il y va de la réputation – même si ce n'est pas une question de réputation – et de la notoriété de la place internationale de la France. A partir de là, moi je crois, non pas à un enjeu forcé, mais au fait qu'il y a immédiatement des mécanismes qui se mettent en marche et qui feront que nous serons aux rendez-vous.

Après, il y a des acteurs. ITER France et la mission d'accompagnement ont été créés en quelque sorte pour nous responsabiliser sur ce point. C'est-à-dire que, pour revenir au terme de gouvernance qui est le thème principal de ce soir, nous nous sommes donné les moyens techniques de respecter ces engagements. C'est-à-dire que nous sommes un certain nombre d'acteurs dans cette salle à assumer désormais un rôle de vigie quotidienne du respect des engagements. Je ne vais pas rentrer dans le détail mais cela passe par des plannings, des réunions de travail, etc. qui font que nous avons un rétro-planning. ITER France et ITER International nous disent quels sont les rendez-vous et que nous devons être aux rendez-vous. Il faut faire un rétro-planning et prendre les choses à l'envers, pour regarder où cela peut éventuellement coïncider et où sont les endroits où nous pouvons éventuellement prendre du retard, et donc ne pas tenir l'engagement. Dans ce cas, il faut faire sauter le verrou et lever l'obstacle qui fait que nous prenons le risque de ne pas respecter l'engagement.

C'est désormais notre travail et c'est pour cette raison que je disais que cela chaufferait pour mon matricule si nous n'y parvenons pas. C'était une demi-boutade. C'est la réalité. Dans le projet et dans le financement du projet, il y a le financement de personnes dont le métier va être de mettre en place l'ensemble des phases du projet et de les respecter. Ce n'est plus à visée 2008, 2011 ou 2016. C'est tous les jours. Nous étions encore en réunion avec les milieux économiques ce matin. Nous étions également en réunion de coordination avec l'équipe d'accompagnement mission ITER France hier après-midi, comme toutes les semaines. Il y a une réunion à Paris tous les mois, présidée par Monsieur d'Aubert, qui fait le tour des ministères impactés. Il y a eu une réunion interministérielle, à laquelle j'ai assisté, mardi matin à Matignon, parce que nous avons un problème de bouclage et de financement sur un volet qui nécessitait un arbitrage du Premier Ministre entre les ministères. L'arbitrage a été rendu. Je suis parti à Paris mardi matin et je suis rentré mardi soir avec un arbitrage rendu.

Après, je ne sais pas comment vous le dire mais la gouvernance n'est pas seulement dans les principes, dans les objectifs et dans l'architecture générale des projets. Il y a des gens, comme Monsieur Ikeda, directeur général d'ITER International, qui est maintenant la parole de l'international en France. C'est-à-dire qu'il va veiller et quand il ne sera pas content, il nous le dira. Inversement, c'est lui qui va rendre compte devant le conseil d'ITER. C'est Monsieur Ikeda qui est maintenant porteur de la réalisation. Il va ainsi aller dans les enceintes internationales pour dire où nous en sommes et il reviendra peut-être en nous disant que, sur tel ou tel point, les partenaires ne sont pas contents et qu'il faut voir, peut-être avec ITER France si cela concerne le site lui-même. Et puis, peut-être qu'ITER France dira à Monsieur Ikeda que le maximum a été fait et que c'est en fait la mission d'accompagnement qui est en retard. Il demandera alors à me voir et j'irai le voir. Il me demandera alors pourquoi tel ou tel public est en retard, pourquoi on a démarqué, etc. En fait, je vous décris déjà une situation dont nous ne voulons pas, c'est-à-dire que nous allons faire en sorte que, chaque fois que Monsieur Ikeda devra rendre compte à la communauté internationale de l'avancée du projet, il soit *on time* comme disent les aviateurs, à l'heure et au respect des échéances. Maintenant, il faut que nous bossions. C'est tout. Au boulot !

Patrick LEGRAND

Merci. Madame au fond.

J'aurai deux autres questions. En fait, comme je l'ai dit, je suis étudiante et je fais un mémoire sur la communication des risques. J'ai donc une première question, mais je ne sais pas si cela a déjà été envisagé ou pas dans la gouvernance de la future organisation internationale ITER. C'est un peu passé rapidement tout à l'heure. Je n'ai donc pas pu tout voir. Je souhaitais savoir s'il y avait déjà une proposition envisagée au niveau des services de gestion du risque. Est-ce qu'il y aura des services de ce type ? Est-ce que c'est l'organisation ITER qui s'en occupera ou est-ce que ce sera une mission externe comme l'agence ITER France, notamment le service de la communication ? Voilà. Est-ce que ce serait le CEA, l'agence ITER France ou l'organisation ITER qui s'en occuperait ?

Je voudrais savoir également, si cela a déjà été envisagé, quel serait le dispositif de communication en cas d'accident ou de crise technologique ou naturelle en termes de vecteur humain ? Je voudrais savoir si c'était déjà engagé.

Patrick LEGRAND

Merci. Nous allons en parler.

Pascale AMENC-ANTONI

Je crois que c'est encore un peu tôt. Il est évident que l'organisation internationale se dotera d'un outil de gestion de la communication, notamment en matière de gestion de la communication de crise au préalable, parce qu'il faut toujours tout prévoir. Donc, attendons que cette organisation soit constituée. Tout à l'heure, comme nous vous l'avons dit, Monsieur Ikeda attend avec impatience son directeur général adjoint principal, celui qui sera responsable du projet. Ensuite, ils mettront en place l'ensemble de l'organisation. Je ne sais pas si Monsieur Ikeda peut en dire un peu plus sur la manière dont il envisage cela.

Patrick LEGRAND

Nous avons des délais de traduction.

Pascale AMENC-ANTONI

Monsieur Ikeda va vous donner quelques indications.

Kaname IKEDA

Traduction de l'anglais

J'apprécie les thématiques développées au cours de cette réunion et de cette consultation. Je vais essayer de vous décrire ce que j'envisage actuellement. Mon idée pour cette organisation est de renforcer la communication, car c'est important. Cela signifie que l'organisation doit se doter d'une transparence suffisante et d'un outil de communication approprié afin d'avoir des bonnes relations extérieures. C'est tout à fait nécessaire, et ce pour de nombreuses raisons. Certes, je

n'aime pas particulièrement parler des éventuels accidents, mais des problèmes peuvent toujours arriver et cela doit être parfaitement expliqué et compris grâce à la communication.

De plus, pour éviter toute incompréhension, quel que soit le thème, je considère qu'une communication quotidienne est tout autant importante pour cette organisation. Je pense que ce sera une mission importante pour l'organisation internationale. Merci.

Patrick LEGRAND

Merci. Est-ce que cela répond à votre question Madame ? Je vous ai vu cher Monsieur. Une petite reprise, allez-y.

Edith GUGENHEIM

Je voudrais juste savoir s'il était possible d'avoir les *slides* qui ont été diffusés pour les consulter plus tard.

Patrick LEGRAND

Oui. Monsieur, s'il vous plaît.

Jean-Claude DOUGNAC, CFE-CGC

Jean-Claude Dougnac, rapporteur au sein de la Commission locale d'information (CLI) de Cadarache. Je voudrais dire à la demoiselle étudiante qui a posé des questions sur la gestion des risques, les accidents qu'il peut y avoir dans l'installation, les répercussions d'une installation sur une autre, etc. que je l'invite, ainsi que tous les étudiants, à se rapprocher d'un organisme du Conseil général des Bouches-du-Rhône, qui est la Commission locale d'information. Il y a à Aix-en-Provence une bibliothèque où elle trouvera toutes les informations sur la gestion des risques, et notamment des risques nucléaires d'une façon générale en France, ainsi que sur la gestion des risques sur Cadarache. Il y a donc une bibliothèque. Elle est accessible au public et vous aurez la réponse à toutes vos questions pour préparer vos examens futurs. Merci.

Patrick LEGRAND

Merci. Je vois une question. Monsieur, s'il vous plaît.

André BRETARD

André Bretard, bonsoir. Je voudrais revenir sur la notion de débat public, si cela ne vous ennuie pas. Puisque les institutions démocratiques de ce pays, de l'Europe et des six autres partenaires ont pris leur décision, ce débat public n'est-il pas seulement une communication publique ? Si c'est le cas, peut-être que le mot débat est un peu embêtant. Sinon, que peut apporter ce débat public ? Qu'est-ce que ce débat public peut réellement apporter ?

Allez-y.

Pascale AMENC-ANTONI

On peut y aller. Effectivement, le principe même de l'installation d'ITER à Cadarache est une décision qui a été prise au niveau international, avec un engagement de la France à fournir un certain nombre de prestations pour favoriser la réussite de ce projet. Mais, il y a les conditions dans lesquelles ce projet va être installé, dans un environnement précis, avec toutes sortes d'impacts potentiels de la machine en attente d'installation. Ce sont des impacts sur l'environnement, la faune, la flore, etc. parce qu'il va y avoir des travaux et d'autres choses. Il va y avoir aussi des aménagements routiers, des implications en matière de logement, etc. En gros, l'ensemble des conditions dans lesquelles ce projet va être installé.

Le Président Legrand l'a rappelé tout à l'heure, nous en sommes à la dixième réunion. Chaque fois, on ne voit qu'une partie du projet, mais nous avons essayé de balayer l'ensemble des aspects. Effectivement, nous avons tenté lundi dernier de faire un premier bilan à mi-parcours des questions qui avaient été posées et des réponses qui avaient été apportées, ainsi que des sujets sur lesquels il y avait matière à réflexion et qui étaient nés des questions du public. Il est évident que tout ceci sera fait de manière encore plus utile à la fin du débat. A ce moment-là, chacun de notre côté, puis ensemble, nous listerons l'ensemble des questions et des demandes soulevées. Nous verrons alors les moyens par lesquels nous pouvons y répondre et, bien entendu, avec l'organisation internationale puisque qu'ils suivent ce débat avec beaucoup d'intérêt comme l'a dit Monsieur Ikeda. Ils écoutent ce que dit la population et ils ont le souhait de prendre en compte le plus possible les demandes et les préoccupations du public. Je pourrai peut-être détailler cela sur quelques aspects, mais je crois que c'est plutôt à la fin du débat que nous pourrons faire cette synthèse.

Patrick LEGRAND

La question s'adresse aussi un peu à nous et à la Commission particulière du débat public. C'est une question récurrente mais, comme je le disais tout à l'heure, les choses évoluent. La question que je voudrais que nous nous posions est : qu'est-ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu de débat ? Vous ne seriez pas là déjà et vous n'auriez pas entendu un certain nombre de choses. Je pense que cela ira plus loin.

Qu'est-ce qui fait l'existence d'un débat public ? C'est la loi. La loi le requiert et le demande. Comme je le disais tout à l'heure, c'est dans le prolongement d'une évolution au fond de nos modes et de nos formes de démocratie. Voilà. C'est encore un peu expérimental. Ce n'est pas totalement intégré mais la loi nous demande de nous y tenir.

Le deuxième élément est qu'au fond – et c'est le mandat de la Commission particulière – ce sont les attendus de la décision de la Commission nationale qui ont décidé d'un débat public. Elle a souhaité que les enjeux à la fois locaux et régionaux d'impacts en matière d'environnement, sur l'aménagement du territoire, etc. soient exposés et débattus en public. Et là, nous le voyons bien, il y a encore pas mal de choses à dire. Elle a souhaité aussi que – et là il y a beaucoup de choses à dire – l'option énergétique qui vous est proposée à travers ITER soit mise en débat, peut-être 40 ans avant le débat sur l'EPR. C'est une bonne nouvelle, parce que cela nous laisse le temps de

faire avancer les choses. Elle souhaitait que soient clarifiés aussi les fondements de la décision, dont nous avons vu d'ailleurs qu'elle n'était pas encore vraiment complètement consistante et solide pour conduire à ce qu'ITER soit éventuellement – et je suis obligé de le dire ainsi – installé à Cadarache. C'est déjà pas mal.

Après – et là tout ce qui se dit au fond est déjà quelque chose – il se forme une espèce de communauté ou de collectivité intellectuelle qui y réfléchit. Je peux regretter qu'il n'y ait pas plus de monde, mais je me demande si, à Marseille, avec le fait qu'il y ait un jour de match, ce n'est pas toujours un peu comme cela. J'ai vu quelques débats sur les déchets radioactifs où c'était encore plus ténu, largement plus ténu. Pourtant, les déchets radioactifs étaient un joli sujet. Cela dit, il commence à se former une collectivité de réflexion.

Et puis, au fond, il y a un dernier point, comme Monsieur Ikeda vient de vous le dire. Il a dit des choses sur les enjeux, la communication, la nécessité de la transparence, etc. Il dit, devant un public et des tierces personnes, que cela doit devenir quasiment un contrat social. C'est presque neuf cela aussi. D'habitude, on négocie en bilatéral, comme ça on est à peu près sûr qu'on n'a pas de témoin gênant je dirai.

Voilà. Donc, si c'est déjà à cela que nous arrivons, même si c'est imparfait un peu partout, nous aurons fait avancer les choses. Merci.

Alors, une petite question ? Continuez à débrouiller les tenants et les aboutissants. Monsieur, allez-y.

Jean-Luc ROLAND

Bonjour. J'ai une question qui porterait sur les incidences en matière d'aménagement du territoire d'un projet comme ITER. Il est certain qu'il y a là un projet porteur, qui va accélérer la création de logements et d'équipements qui, si j'ai bien compris, vont se voir diffuser dans les communes périphériques, ce qui va amener chacune de ces communes à avoir des actions, notamment vis-à-vis de la croissance de l'urbanisme dans leurs territoires, alors que nous savons très bien que, dans la région, ces communes par tradition et par structure sont relativement mal outillées et formées pour faire un aménagement de qualité. Il n'y a qu'à voir et comparer la région par rapport à d'autres pour savoir que nous ne sommes pas dans une tradition de qualité d'aménagement, et notamment au niveau de la construction. Je voudrais donc savoir s'il y a une perception de ce problème et s'il y a des moyens d'accompagnement ou de structure et d'organisation, qui permettraient au projet ITER de porter un accroissement du niveau de la qualité de l'aménagement de la région, et notamment sur l'urbanisme et l'architecture.

Patrick LEGRAND

Merci. Monsieur Imbert, sur ce point.

Yannick IMBERT

C'est un vaste sujet. D'abord, je ne vous rejoins pas totalement sur le fait que les collectivités locales de cette région ne disposent pas des compétences, au sens des moyens nécessaires, à assurer une certaine qualité des projets, notamment en matière de logement.

Je parlais des communes.

Yannick IMBERT

Oui, les communes. J'ai bien compris. Je crois que c'est largement faux aujourd'hui. D'abord, parce que l'intercommunalité a fait beaucoup de progrès dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et que l'une des compétences généralement exercée par l'intercommunalité pour le compte des communes est précisément celle des politiques d'aménagement des territoires. C'est-à-dire que tout ce qui relève des équipements publics, de la réflexion spatiale sur l'opportunité d'un plan de tel ou tel équipement de logements ou de zone d'activités est pris en charge par l'intercommunalité. L'intercommunalité a eu un avantage parmi d'autres et un avantage indéniable : c'est de permettre à des communes qui n'en n'auraient pas eu les moyens isolément de se doter précisément de techniciens et de cadres compétents en la matière.

Existent par ailleurs depuis fort longtemps en matière d'urbanisme et d'environnement ce que nous appelons les CAUE, qui sont les Centres d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Ce sont des organismes financés –et même Pascal Garin ne le savait pas– par les conseils généraux et qui sont gérés en architectes, en urbanistes, en techniciens, etc. et qui aident les communes à concevoir leurs projets.

Troisième réflexion, je crois qu'aujourd'hui, ce que nous appelons la HQE, c'est-à-dire la Haute qualité environnementale, est assez systématiquement intégrée dans les cahiers des charges et les appels d'offres des collectivités. Cela pose d'ailleurs un problème – mais d'une certaine manière il faut s'en féliciter si cela se traduit par une augmentation de la qualité des projets – car la HQE se traduit par une augmentation des devis et des cahiers des charges. En effet, la Haute qualité environnementale est vertueuse en termes d'intégration dans les paysages, en matière d'architecture et qu'elle peut être génératrice d'économies budgétaires en termes de fonctionnement, notamment par la réutilisation de techniques en matière d'énergie mais, dans un premier temps, cela se traduit par des équipements qui, de manière substantielle, sont beaucoup plus chers que des équipements tels que nous les avons conçus jusqu'à présent.

Donc, tout cela fait que je ne partage pas totalement votre crainte que cela perdure, si tant est que ce soit le cas. Je ne porte pas de jugement mais je connais peut-être des régions où la prise en compte de la qualité architecturale des projets est plus avancée. J'ai l'impression que cela naît un peu dans cette région et que se sont passées des décennies où nous avons connu des choses effectivement pas très raisonnables, qu'il s'agisse du littoral ou de l'arrière-pays.

Pour reprendre le débat de tout à l'heure sur : quelle part de responsabilité des élus et du citoyen ? Je crois que les citoyens aujourd'hui, au travers de leur vote de proximité dans les communes, réclament des choses qui, permettez-moi cette trivialité, ont un peu de gueule. Je crois qu'aujourd'hui un parent d'élève, par exemple, ne veut pas seulement une école. Il veut quelque chose qui ait un sens en termes de vie collective des enfants, en termes de vie extrascolaire, etc. Donc, la conception même des équipements a évolué sous la pression et la revendication des gens.

Je crois également que nous sommes dans un pays qui a une chance innée car, dès qu'un projet qui ne plaît pas apparaît, des associations se manifestent immédiatement et vivent pour faire améliorer les projets. Donc, je n'ai pas la prétention de répondre de manière exhaustive à votre question qui est extrêmement complexe et qui rend très complexe le Président de la Commission particulière du

débat public, mais voilà quelques éléments qui me font dire que je suis moins inquiet que vous sur ce plan.

Dernier élément, pour tous les projets sur lesquels des financements publics sont appelés, nous ferons en sorte que les choses se passent bien et se fassent belles. Pascale Amenc-Antoni vous disait d'ailleurs tout à l'heure en vous montrant ce qu'était la préfiguration du site qu'il y aura un concours d'architectes. Nous verrons bien ce que cela donnera. Il y aura peut-être un geste architectural et, en tout cas, ITER France a évidemment pour intention de concevoir quelque chose qui ne soit pas une verrue en termes d'intégration paysagère. Soyons clairs, il ne faudra pas me ressortir dans dix ans un verbatim du débat public en me disant que nous nous étions engagés à faire un geste architectural sur ITER France. Il y a des caractéristiques techniques qui font qu'il faut bien faire valider des bâtiments qui, ne serait-ce que par leur taille et leur allure, ont des composantes de résistance pour les raisons de sécurité que nous avons évoquées. Je dirai donc qu'il y a un cahier des charges minimum. Néanmoins, cela n'empêche pas quand même de faire en sorte que les couleurs, la forme du bâtiment, etc. soient étudiées. Là aussi, je parle sous le contrôle de Serge Durand, mais j'ai vécu deux exemples au cours d'un précédent poste, qui sont le Laser mégajoule – et même si ce n'est pas achevé, je sais à quoi cela va ressembler – et le bâtiment de l'Airbus A380. Je peux vous dire que, malgré le cahier des charges techniques, qui n'était pas simple sur l'Airbus A380, il faut aller voir ce qu'on appelle Aéroconstellation, puisque c'est le nom du bâtiment, qui serait maintenant le bâtiment Jean-Luc Lagardère. Là aussi, permettez-moi de dériver, mais je peux vous dire que cela a de la gueule sur le plan architectural. J'ai participé, au cours de mes fonctions, à la conception et à la réalisation d'un bâtiment industriel pour Dassault. Je peux vous dire qu'il faut savoir que c'est une usine dans laquelle on fabrique des avions. De l'extérieur, cela ne se voit pas comme ça.

Donc, je crois que cela a été intégré. Je crois que les mentalités sont mûres pour ne plus tolérer le fait de balancer un truc au moindre coût dans n'importe quelles conditions, etc. Je parle sous le contrôle de mes éminents collègues et amis du CEA. Je sais que leur intention dans la conception du site est bien de faire en sorte que les notions d'intégration paysagère et de co-visibilité d'architecture soient évidemment prises en compte.

Pascale AMENC-ANTONI

Les concours d'architectes pourraient même avoir un grand succès.

Patrick LEGRAND

D'ailleurs, j'ai une question par écrit. Seront-ils nationaux, européens ou internationaux ?

Pascale AMENC-ANTONI

Ils sont européens, évidemment. Ils ne peuvent qu'être européens.

Patrick LEGRAND

Je suis maintenant obligé de remercier Monsieur Imbert pour son appréciation positive de l'action des associations. Cela me va toujours droit au cœur. Merci. Madame, allez-y.

C'est une conviction profonde.

Patrick LEGRAND

Merci.

De la salle

Est-ce que vous pourriez nous dire quel est le rôle précis des agences domestiques ? Je ne l'ai pas très bien compris.

S'agissant de la nomination du directeur général adjoint, quel est son profil ? Est-ce que le délai de sa nomination est normal ?

Et puis, j'ai vu passer une information selon laquelle il allait y avoir à Nancy des formations spécifiques pour ITER, comme des masters, même si je ne sais pas exactement lesquelles. Pourquoi Nancy ? Plusieurs régions de France étaient candidates. De quelles formations et de quels profils a-t-on besoin pour le projet ?

Patrick LEGRAND

Bien. C'est un joli stock de questions. Allez-y.

Pascale AMENC-ANTONI

Pour Nancy, Michel répondra, mais Nancy n'est pas seule. Nancy a fait de la communication sur ce point. En fait, il s'agit d'une formation et d'un master en sciences de la fusion, qui sera réparti sur quatre sites. C'est ce que vous m'avez dit et je redis ce que vous m'avez dit. Il y a Nice, Paris, Nancy et Bordeaux.

Michel HAESSLER

Et Marseille.

Pascale AMENC-ANTONI

C'est pour le master des sciences de la fusion. Cependant, nous avons des besoins bien au-delà de ce master. Une réflexion est en cours entre les gens de la fusion et du projet, les chambres de commerce et les chambres de métiers et, évidemment, la mission d'accompagnement et le rectorat, pour faire le bilan de toutes les compétences dont nous aurons besoin, pour voir quel est l'état du système de formation actuel et s'il y a besoin de créer de nouvelles formations. Nous savons déjà que nous pourrons en créer de nouvelles, mais cela pourra être des DUP, des DUT, etc. Enfin, cela pourra être de différents niveaux et nous avons la chance de disposer de quelques années pour les préparer.

Vous voyez à l'écran affichée aujourd'hui la physionomie des besoins en compétences et en métiers de l'installation de Cadarache de Tore Supra. Nous ne voyons pas très bien la légende, mais vous voyez en rouge les ingénieurs et les chercheurs et en bleu les techniciens. En effet, on parle souvent des scientifiques d'ITER, mais il faut savoir que, pendant l'exploitation par exemple, sur les 1 000 personnes prévues directement sur l'installation – et je ne parle pas du tout des besoins en matière d'emplois indirects ou induits – il y aura 400 scientifiques. Il y aura 600 personnels d'exploitation, parmi lesquels nous aurons un nombre de techniciens hautement qualifiés. Nous avons donc actuellement en tête, dans la configuration que je vous ai citée, d'élaborer des formations qui correspondent bien à ces besoins.

Il y a évidemment aussi, sur la droite, une partie de science physique mais vous avez aussi de l'instrumentation, etc. Il y a des métiers qui ne sont pas spécifiques à la fusion et des besoins se font sentir par ailleurs, notamment à Cadarache sur les autres installations et les autres projets de Cadarache, en physique, instrumentation, mécanique, électronique, etc.

En revanche, il y a des formations spécifiques pour la fusion, qui sont le chauffage des plasmas, le cryomagnétisme, etc. C'est là que nous avons un gros travail à faire et qui est très important pour l'avenir des jeunes de la région. N'ayons pas peur de le dire.

Patrick LEGRAND

L'autre partie de la question concernait plutôt l'organisation internationale et le profil des personnels, notamment de direction.

De la salle

Il s'agissait du directeur adjoint.

Pascale AMENC-ANTONI

D'accord. S'agissant de l'agence domestique, l'essentiel du devis de construction d'ITER porte sur la fourniture en nature de composants et d'équipements. Cela faisait partie des négociations depuis longtemps. Il y a eu une cartographie des lots qu'il fallait fournir pour réaliser cette machine et s'est achevée il y a quelques semaines la répartition entre les pays signataires de ces lots. Il y a des lots qui sont attribués à plusieurs pays. Je ne sais pas si on peut vous donner les éléments. Donc, dans chaque pays partenaire, il y aura une agence qui sera responsable à l'égard de l'organisation internationale de la fourniture des lots obtenus. Il y a des lots d'équipements mais il y a aussi de la fourniture de personnels. Cela fait partie de l'apport en nature.

Donc, ces agences sont garantes de ces fournitures, ainsi que de leur qualité, et pas seulement de leur volume. Pour l'Europe, qui est le partenaire – ce n'est pas la France – il y a une agence domestique, qui est installée à Barcelone et qui aura un rôle important puisque l'Europe est responsable de la fourniture d'un peu moins de la moitié des composants. Le volume global concerné est de 3 860 000 000, dont un peu moins de la moitié qui sera fournie par l'Europe. Chacun des partenaires aura son agence domestique. Il y a une agence domestique japonaise, une agence domestique coréenne, etc. qui auront le même rôle.

Et le directeur adjoint ?

Pascale AMENC-ANTONI

S'agissant du directeur adjoint, Monsieur Tuinder peut peut-être en parler. En effet, puisqu'il a été convenu dans les négociations que le directeur général serait japonais, il a aussi été convenu par le même accord que son principal adjoint serait européen, car ce sont les deux principaux partenaires.

Paul-Henry TUINDER

En ce qui concerne le directeur adjoint principal, il y a eu un appel sur Internet et dans tous les journaux européens, donc dans les 25 états-membres pour demander des candidatures. Nous avons demandé un profil présentant une expérience nécessaire à la construction d'ITER. Cela veut donc dire une grande expérience internationale dans la recherche, avec des relations avec les états-membres, etc. A la suite de cet appel, la Commission a reçu plus de 400 candidats et, pour le moment, nous sommes en train de faire une sélection. Comme ce n'est pas encore achevé, je ne peux vous donner plus d'information sur le déroulement de ce processus.

Pascale AMENC-ANTONI

Tu peux quand même dire qu'il n'en reste plus 400.

Paul-Henry TUINDER

C'est sûr.

Pascale AMENC-ANTONI

Une sérieuse présélection a déjà été opérée.

Paul-Henry TUINDER

Tout à fait. Merci.

Patrick LEGRAND

Merci. Est-ce que cela répond à votre question ? Je sais que nous ne pouvons jamais répondre complètement et qu'il y a toujours des insatisfactions. Merci.

Il va bientôt falloir nous arrêter, car deux heures trente de débat, c'est très bien. Allez-y Monsieur.

Bonsoir, je suis médecin et c'est à ce titre que j'aimerais aborder une question de santé. Il a été question, dans la présentation, d'un suivi médical. Je crois avoir compris que c'était un suivi de médecine du travail qui, par définition, ne s'intéresse qu'aux professionnels et non pas à la famille également. Ce suivi va s'intéresser à l'aptitude ou l'inaptitude à un poste, ainsi qu'aux éventuelles nuisances du poste professionnel sur la santé.

J'aimerais évoquer d'autres problèmes sanitaires auxquels les professionnels peuvent être confrontés, notamment les professionnels étrangers, du fait de l'expatriation elle-même. J'en parle pour avoir soutenu ma thèse et réalisé mes études sur les problèmes de santé des français expatriés. En effet, ce qui est valable pour les français expatriés à l'étranger est également valable pour les étrangers chez nous. L'expatriation s'accompagne souvent de problèmes de santé, le plus souvent minimes, se situant à plusieurs niveaux, physiques, psychologiques ou sociaux, voire conjugaux parfois. Ils concernent le professionnel lui-même, mais aussi son conjoint et ses enfants. Je voulais savoir si, outre la prise en charge en médecine du travail qui est offerte à ces professionnels étrangers, il est prévu de proposer une équipe de professionnels de santé compétents et spécialisés dans la prise en charge des professionnels arrivants et aussi de leurs familles, et surtout de leurs familles. En effet, lors d'une expatriation, ce sont souvent les conjoints et les enfants qui sont touchés du point de vue santé.

Patrick LEGRAND

Merci pour cet angle intéressant.

Pascale AMENC-ANTONI

Première chose. Effectivement, dans les transparents, nous avons parlé du respect obligatoire de la législation et de la réglementation française dans un certain nombre de domaines. Bien évidemment, cela concerne aussi les salariés et peut-être même les personnes non-salariées qui seront impactées par l'installation ITER. En-dehors de cela, dans le dossier de candidature, parmi les aspects que nous n'avons pratiquement pas abordés jusqu'à ce soir, il y a également une partie assez importante sur la santé. En effet, parmi les préoccupations qui avaient été soulevées par les partenaires internationaux, il y avait l'éducation – qui était la première préoccupation et de loin – suivie par le logement et la santé. Dans les tournées que les partenaires ont effectuées au cours des quelques mois ayant précédé les présélections – car là aussi il y a eu des présélections pour les pays – ils sont souvent allés voir des hôpitaux et des services de la région, notamment des services offrant déjà un accueil pour les étrangers. Ce point fait donc partie du dossier.

Bien entendu, il est également prévu quelque chose, notamment au nouvel hôpital de Manosque et pas seulement, car il y a déjà à Aix et Marseille des services à la fois bien équipés sur le plan médical et sur le plan de l'accueil des étrangers et de la langue. Cela fait partie des éléments qui ont compté.

Nous avons aussi eu à faire face tout bêtement, pour les premières personnes qui allaient arriver, aux questions de la couverture médicale, pour elles et pour leurs familles. Ce point est réglé, soit par les pays dont elles sont originaires et qui leur assurent une couverture médicale à l'extérieur, soit par nous, si elles arrivent de pays qui ne leur fournissent pas cette couverture médicale. Dans ce cas, nous leur fournissons.

Maintenant, je pense qu'il y a aussi matière à réflexion sur la nécessité d'avoir des personnels de santé spécialisés, qui regarderaient de près les problèmes qui peuvent être générés par l'expatriation. C'est sûr. C'est une bonne idée.

Franck SCOLA

Cette région est déjà équipée pour accueillir, mais est-ce qu'il existe déjà un chargé de mission ou un service chargé justement de cette prise en charge sanitaire et d'assurance maladie ? Je ne parle pas au niveau des questions de santé, mais au niveau de la prise en charge car, pour les patients extra-européens, il y aura cette problématique.

Pascale AMENC-ANTONI

S'agissant de cet aspect, c'est nous qui nous en occupons. C'est le rôle du *Welcome Office*, qui est une espèce de guichet unique qui facilite toutes les formalités administratives. Il s'assure en premier lieu que les personnes peuvent rentrer sur le territoire, avec des visas adéquats et tout ce qui convient. Maintenant, comme vous le savez sûrement, un visa n'est délivré que si la personne peut fournir la preuve qu'elle bénéficie d'une couverture médicale pour elle et pour sa famille. C'est donc l'une des conditions préalables à l'entrée sur le territoire.

Encore une fois, si une personne nous dit qu'elle ne remplit pas les conditions nécessaires, nous lui fournirons la couverture médicale. Nous nous en occupons. Nous avons en effet conclu des accords, notamment à l'issue d'un appel d'offres ayant abouti avec une société qui nous fournira un service au moins bilingue. C'est un des premiers points.

Sur l'aspect du suivi des problèmes qui peuvent être générés par les questions d'expatriation, c'est une bonne idée. Je pense qu'il faut y réfléchir.

Le service de médecine du travail de Cadarache a fait un gros effort, puisqu'il a accepté, en plus de sa charge de travail, de s'occuper des visites médicales des personnels qui vont arriver, notamment des visites médicales d'embauche. Par la suite, nous lui donnerons la faculté, si jamais ce point est demandé par les familles, de leur accorder un accès, ne serait-ce qu'à l'entrée. Par la suite, nous aurons, dans nos *Welcome Booklets* qui vont avec l'arrivée, la liste des services. Et encore, il n'y a pas tout dans ce *Welcome Booklet*, même s'il y a beaucoup de choses pour guider les nouveaux arrivants. Nous nous apercevons tous les jours qu'il faudra ajouter des dispositions supplémentaires, car nous n'avons pas pensé à tous les éléments de la vie quotidienne auxquels ces personnes pourraient se trouver confrontées. Voilà. Je pense qu'il y a matière à réfléchir dans le sens que vous venez de nous indiquer.

Patrick LEGRAND

Merci d'avoir ouvert le dossier. Une dernière question, mais courte ? Tellement courte qu'il n'y a personne.

Permettez-moi de dire que c'est une belle réunion qui a amené, à partir du thème de la gouvernance, à toute une série de clarifications. La gouvernance est sans doute une bonne entrée et elle le restera.

Au fond, je suis assez rassuré et rassuré trois fois je dirais. La première fois porte sur le fait qu'il n'y a pas eu de déni de débat et que l'articulation sur les processus de décision a été raisonnée et acquise. Pour la Commission particulière, c'est toujours intéressant de le savoir.

La deuxième fois, j'ai été rassuré parce que j'ai appris que la date du paraphe était fixée au 24 mai. Dans le meilleur des cas, elle aura lieu quand le débat aura été achevé, ce qui serait une bonne chose car nous ne savons jamais.

Pour la troisième fois, je ne vous le dirai pas, pour vous le dire beaucoup plus tard.

Enfin, j'ai eu un espoir ce soir : c'est qu'une pareille expérience puisse être aussi novatrice en matière de concertation, tout au long du projet, y compris en intégrant la dimension internationale d'une telle expérience, au-delà des formes traditionnelles.

Je souhaite personnellement remercier Monsieur Ikeda de sa présence et de ce qu'il nous a dit, ainsi que pour avoir dépassé les difficultés que nous avons connues ensemble lors de la première réunion à Aix. Vous voyez que cela valait le coup. Il fallait peut-être en passer par là, car cela forge.

Dernier point, je vous remercie tous de votre présence et de votre attention jusqu'à 21 heures 40. Nous avons vu que 25 % des gens ont posé des questions ou ont eu des interventions. C'est bien, 25 % d'interventions, cela veut dire que le débat marche un peu tout de même. Merci.

Merci et rendez-vous à la prochaine réunion.